

## HARMACOPOLIS

Revue québécoise d'histoire de la pharmacie



## La SQHP sur le Web

Site Web: <a href="http://www.sqhp.pha.ulaval.ca">http://www.sqhp.pha.ulaval.ca</a>



Retrouvez nous sur facebook

SQHP - Société québécoise d'histoire de de la pharmacie



# SOHP

## Pharmacopolis | n°1 | 2014

#### **PHARMACO**POLIS

Revue annuelle crée en 2014, Éditée par la SQPH – Société québécoise d'histoire de la pharmacie.

**Dépôt légal** – 2014 **ISSN :** 2292-3675

Faculté de Pharmacie Pavillon Ferdinand-Vandry 1050, ave de la Médecine Université Laval Québec (QC) G1V 0A6 Canada



: SQHP@pha.ulaval.ca



: http://www.sqhp.pha.ulaval.ca

: SQHP - Société québécoise d'histoire de la pharmacie.

#### Société membre de :

- la Société internationale d'histoire de la pharmacie
- la Fédération des sociétés d'histoire du Québec

#### Comité éditorial

Gaston Labrecque (resp.)
Jacques Mathieu
Marcelle Sirois-Labrecque
Gilles Barbeau

#### Collaboration(s) spéciale(s)

Olivier Lafont Jean-Marie Lebel Nicole Rousseau

#### Révision des textes

Marcelle Sirois-Labrecque Diane Labrecque

**Abonnements:** Gilles Barbeau

#### **Impressions**

Reprographie de l'Université Laval

#### Conseil d'administration 2013-2015

Gilles Barbeau Présidence: Vice-présidence : Jacques Mathieu Secrétaire: Yves Gariépy Laetitia Métreau Trésorerie: Communications: Juliette Delrieu Gaston Labrecque Revue: Repr.. étudiant : Louis-Philippe Bégin Conseillers: Andrée Gingras, Jean Lefebyre

#### **Sommaire**

Une collaboration interdisciplinaire	p. 2
Qui sommes-nous? D'où venons-nous?	
Où allons-nous?	p. 3
Une contribution du Nouveau Monde	
à l'Ancien Monde	p. 4
Quelques ouvrages charitables glanés	
dans la bibliothèque du Séminaire	
de Québec	p. 12
L'Apothecaries' Hall de la	
rue de la Fabrique	p. 19
Les pharmaciens Giroux	p. 21
La pharmacie de l'infirmière de colonie	
du Québec	p. 32
Hommage à deux pionniers en	•
pharmacie de l'Université Laval	p. 50
J'ai lu, i'ai vu	p. 53

#### Remerciements



À M. Albert Falardeau et à Familiprix dont la contribution importante a permis à la SQHP de se développer et d'engager une professionnelle pour la mise en place d'une banque de données sur les artéfacts de la Société.

À tous les donateurs pour l'année 2014-2015 :

- Rachel Bouchard
- Carole Chamberland
- Jean-Pierre Deschêsne
- Jean-Yves Dionne
- Sylvie Fournier

- Yvan Lebel
- Luc Maltais
- Auguste Mockle
- Yvon Raymond

#### **Pharmacopolis**

Titre composé de deux racines grecques : *Pharmakon*, (remède ou poison) et *Polis* (cité, ville), soit l'écosystème, dans lequel évoluent la pharmacie et le pharmacien.

#### En couverture

Ordonnancier Edmond Giroux et Fr., 1888, Collections SQHP.



#### UNE COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans le premier numéro de PHARMACOPOLIS. La revue espère faire connaître et susciter l'intérêt relié à l'histoire de la pharmacie québécoise.

Le premier numéro de la revue a été préparé afin d'atteindre cet objectif de la Société. Vous trouverez d'abord deux textes reliés à l'histoire : celui de Jacques Matthieu et d'André Asselin présente la contribution de Louis Hébert pour faire connaître les plantes de Nouveau Monde aux scientifiques de l'Ancien Monde et celui d'Olivier Lafont qui vous fait découvrir quelques ouvrages charitables du XVIIe siècle disponibles à la Bibliothèque du Séminaire de Québec. Grâce au travail de recherche de Gilles Barbeau, le président de la Société, vous lirez l'histoire d'une famille de pharmaciens qui ont eu de l'influence dans son milieu et dont les chefs de file sont Olivier et Edmond Giroux. Vous serez également intéressés d'apprendre l'existence de l' « Apotheraries' Hall » de la rue de La Fabrique, telle que racontée par Jean-Marie Lebel. Quant à l'incroyable histoire de la pharmacie des infirmières de colonies, elle a été écrite grâce aux longues recherches de Nicole Rousseau. La revue rend également hommage à deux pionniers de l'École de pharmacie, les Professeurs Pierre Claveau et Pierre-Georges Roy, qui sont décédés dans les derniers mois. Finalement, ce numéro se termine par la chronique « J'ai vu, J'ai lu... ».

Nous vous invitons à soumettre des textes pour publication dans PHARMACOPOLIS. Si la préparation de texte vous décourage, confiez-nous vous suggestions et vos informations et nous vous aiderons à publier vos idées et vos recherches. Vous partagerez ainsi vos intérêts, vos informations et vos connaissances avec tous les lecteurs de PHARMACOPOLIS.

Bonne lecture et merci de nous faire part de vos suggestions.

Gaston Labrecque Professeur émérite, Faculté de pharmacie, Université Laval

### Une revue pour TOUS



QUI SOMMES-NOUS?

D'OÙ VENONS-NOUS?

**OÙ ALLONS-NOUS?** 

C'est avec beaucoup de fierté que la Société québécoise d'histoire de la pharmacie (SQHP) vous présente aujourd'hui le premier numéro de sa revue PHARMACOPOLIS. Notre jeune société, par la publication d'une revue, s'inscrit dans une mission vouée à la connaissance et à la diffusion de l'histoire de la pharmacie au Québec en faisant connaître et en suscitant l'intérêt à propos des personnes, des groupes et des communautés qui ont marqué l'évolution de la pharmacie au Québec.

Peu d'historiens se sont attachés à connaître l'histoire de la pharmacie et des pharmaciens québécois. Il y a eu bien sûr quelques biographies (Arnoux, Livernois), mais nous ne connaissons pas le parcours des pharmaciens d'officine « ordinaires ». Savoir qui sont les pharmaciens et comment se développe la profession est capital. Nous vivons dans un siècle où l'on observe un développement important des soins de santé et les connaissances nécessaires à bien exercer le métier doivent être inspirées par l'histoire.

L'histoire nous encourage à développer notre esprit critique sur les événements et nous donne cette perspective nécessaire pour envisager l'avenir sans répéter les erreurs du passé. Notre revue, dont vous avez ici le premier exemplaire, contribuera nous l'espérons, non seulement à faire découvrir cette histoire des pharmacies et des pharmaciens du Québec, mais aussi à encourager les pharmaciens et les professionnels de la santé à rejoindre nos rangs et à participer au développement d'une autre branche de la pharmacie, celle de l'histoire des pharmaciens.

Notre jeune société est donc en pleine activité et compte beaucoup sur ses membres pour l'aider dans son développement.

Longue vie à PHARMACOPOLIS, la revue de la SQHP.

Gilles Barbeau Professeur émérite, Faculté de pharmacie, Université Laval Une revue pour l'histoire de la pharmacie et des pharmaciens québécois.

#### Une contribution du Nouveau Monde à l'Ancien Monde

#### Jacques Mathieu\* et Alain Asselin\*\*

\*Professeur émérite, Faculté des lettres, Université Laval \*\*Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

Le titre de cette présentation peut étonner. Mais non! Les termes de nature géographique n'ont pas été inversés. C'est que l'on a été tellement habitué à lire le contraire, à savoir l'apport de la culture européenne à la civilisation amérindienne. De fait, l'on a surtout insisté sur les bienfaits de la connaissance de l'écrit et de la religion, en plus de l'accès aux objets de métal et aux produits fabriqués, comme les chaudières et les armes à feu. Nous sommes bien conscients que le titre ici retenu renverse ainsi les perspectives historiques traditionnelles.

Par ailleurs, nous sommes également conscients que ce titre est à la limite du politiquement correct. Il frise le déni de l'ancienneté de peuplement et d'occupation du territoire nord-américain par les Premières Nations. En ce domaine également, la perception d'un rapport d'antériorité entre les deux mondes plonge ses racines dans une histoire profondément ancrée dans les mémoires collectives. Cependant, elle omet le fait qu'au fil des siècles, les Premières Nations ont acquis une connaissance et une maîtrise exceptionnelle de la nature et de ses richesses, comme l'écrit l'ethnologue et jésuite Joseph-François Lafitau qui, au début du XVIIIe siècle, le dit tout naturellement, savant et médecin.

Cette contribution de la Nouvelle-France, de nature principalement scientifique, est demeurée relativement méconnue. Elle s'inscrit tout de même dans le contexte du renouveau des sciences naturelles en Europe. Les chercheurs substituent alors progressivement le travail de terrain aux savoirs de l'Antiquité. On assiste dès lors à la naissance et à l'essor de la botanique, même si elle demeure encore largement axée sur des finalités médicinales. Il s'agit d'offrir les meilleurs remèdes possible pour combattre les maladies. En parallèle, la recherche, que l'on pourrait dire fondamentale, prend la forme de constitution d'un répertoire mondial des plantes; une préoccupation qui finit par retenir l'attention de chercheurs à la grandeur de l'Europe.

L'histoire de cet apport du Nouveau Monde est présentée par étapes chronologiques et repose sur les réalisations de personnages plus ou moins connus. Au départ, Louis Hébert, un simple apothicaire parisien, se résout en 1606, à l'âge de 31 ans, à gagner les terres neuves d'Amérique du Nord. Il y repère des plantes qu'il fait parvenir en France, où différents chercheurs signalent leur présence. Puis, le contexte de la création du Jardin Royal des plantes à Paris amène un docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, Jacques-Philippe Cornuti à publier en 1635 un Canadiensum Plantarum. Dès lors, au fil des ans et des publications, la connaissance de ces plantes se répand dans la communauté scientifique européenne.

#### Un personnage mal connu

Le personnage de Louis Hébert occupe une place notable dans l'histoire de la Nouvelle-France. On l'a qualifié de premier agriculteur, voire d'Abraham de la colonie, puisqu'il a été le premier à s'installer avec sa famille à Québec en 1617. Ses réalisations

relevant de sa formation comme apothicaire sont connues, mais elles n'ont pas eu la reconnaissance qu'elles méritaient.

Né en 1575 à Paris, fils d'apothicaire et apparenté à de grandes familles de la profession, il mène à terme ses études dans ce même domaine au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à l'âge de 30 ans, il vit en plein cœur de Paris. Il prend épouse en 1602 et tente de se constituer une clientèle. En 1606, sans sa femme et ses enfants, il s'engage pour la Nouvelle-France. Entre 1606 et 1613, il effectue deux longs séjours en Acadie. Ses connaissances, ses sensibilités à la nature nouvelle et de bonnes relations avec les

Amérindiens favorisent sans doute son intérêt pour les plantes de la colonie. Très tôt, des chercheurs européens signalent la présence et la provenance de ces plantes. Il s'agit surtout de plantes à fleurs, ce qui correspond bien aux compétences d'un apothicaire.

#### Les premières mentions

Les plantes repérées par Louis Hébert en Acadie attirent l'attention. Marc Lescarbot, auteur d'une histoire de la Nouvelle-France, raconte que l'on avait semé de la graine de chanvre (sans doute une asclépiade) en plusieurs emplacements de Paris, mais que l'essai avait échoué. Ce n'était qu'un début,

car l'asclépiade commune est devenue une espèce envahissante en Europe. Lescarbot fait également état de la guérison à Port-

Royal, grâce à la gomme de sapin, d'un garçon dont la peau était rongée par la teigne. Ce baume du Canada produit avec de la gomme de sapin est encore en usage en France au XIX<sup>e</sup> siècle dans le soin des plaies.

Peu après 1614, Joachim Burser, un médecin résidant à Anneberg en Saxe, a dans son herbier un adiante du Canada, le capillaire canadien qui devint un objet de commerce entre la France et la Nouvelle-France pendant plusieurs décennies. Il signale une autre plante comme venant de la Nouvelle-France (Gallia Nova) et obtenue d'un apothicaire de Paris. Il s'agit du trille grandiflore d'Amérique du Nord, devenu l'emblème

floral de la province d'Ontario. Le nom initialement retenu est *Solanum Triphyllon Brasilianum*. Il s'agit là d'une confusion géographique courante à l'époque. En effet, l'herbier de Burser contient 27 plantes nordaméricaines selon l'analyse du botaniste Hans Oscar Juel en 1931. Plusieurs d'entre elles sont également présentées dans les traités de 1620 et 1623 du plus grand botaniste de l'époque, Caspar Bauhin de Bâle en Suisse.



Fig. 1 : Timbre à l'effigie de Louis Hébert émis par Poste Canada le 30 août 1985.

#### Du bout du monde au ...Bout-dumonde

Après son installation à Québec avec sa famille en 1617 et jusqu'à son décès en 1627,

Louis Hébert expédie à Paris un bon nombre de plantes provenant des espaces fréquentés par les Français en Amérique du Nord. Un témoignage du fondateur de Québec, Samuel de Champlain, confirme que Hébert a visité les lieux explorés par les voyageurs et les missionnaires. De même, ses liens étroits avec les Amérindiens ont favorisé la connaissance de nouvelles plantes. On peut en déduire que des plantes du bout du monde ont ainsi été envoyées à Paris, rue du Bout-du-Monde, résidence des fameux jardiniers Robin, père et fils.

Les relations de Louis Hébert à Paris ne sont pas parfaitement connues. Il est certain toutefois qu'il a correspondu avec les Robin, père et fils, car les auteurs signalent fréquemment la qualité des plantes de leur jardin. L'un et l'autre s'intéressent vivement aux plantes nouvelles. Ils avaient créé un jardin à la pointe de l'île dès la fin du XVIe siècle. Jean, le père, est devenu curateur du jardin de l'École de médecine dès 1597. Son fils, Vespasien, a profité de l'appui et de la recommandation de Marie de Médicis pour partir en 1603 à la découverte de plantes rares lors d'un voyage en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et en Italie.

En 1620, les Robin publient une Histoire des plantes nouvellement trouvées en l'isle Virgine et autres lieux. L'ouvrage compte, entre autres espèces d'Amérique, un lis canadien et une fleur de la passion. Trois années plus tard, ils publient un manuel dont les pages liminaires comptent des poèmes qui célèbrent leur goût pour les belles fleurs et leur aptitude à les acclimater. Ces poèmes font également référence aux motivations du chercheur des pays éloignés, qui cherchait moins à s'enrichir qu'à augmenter le trésor des connaissances, en particulier au point de vue médical. Ce catalogue des Robin de

1623 recense au moins dix espèces canadiennes, mais seul un amélanchier porte une appellation canadienne. Les autres sont dites étrangères, américaines ou virginiennes.

La connaissance de ces plantes déborde alors le cercle étroit de la communauté savante. Pierre Vallet, le peintre du roi, produit des florilèges adressés au Roi très chrétien et destinés à la peinture, l'un en 1608 compte 75 planches et l'autre en 1623 est augmenté à 93 illustrations. Parmi les ajouts, l'on compte trois plantes de l'Amérique du Nord : le lis du Canada, la lobélie cardinale et la tradescantie de Virginie.

La lobélie cardinale de provenance canadienne est également mentionnée dans une publication de Giovanni Battista Ferrari, un botaniste protégé du cardinal Francesco Barberini, neveu du futur pape Urbain VIII en 1623. Ce cardinal, légat à Avignon de 1623 à 1633, a d'ailleurs accompli une mission de recherche en France en 1625-1626. Esprit particulièrement ouvert à la science, il fut l'un des deux cardinaux à s'opposer à la condamnation de Galilée. Dans son ouvrage qui demeura une référence pendant un siècle, Ferrari estime que les Barberini possèdent le plus beau jardin de la région de Rome. Il s'y trouve notamment une vigne et des fraises canadiennes décrites comme étant d'une forme globuleuse et d'une grosseur inouïe. Le fameux collectionneur provençal Fabri de Peiresc a d'ailleurs également goûté en 1626 deux variétés de fraises venues du Canada qu'il a jugées aromatiques et excellentes.

Ces exemples illustrent bien l'intérêt croissant pour les plantes nouvelles d'Amérique.

#### Un jardin de plantes médicinales

C'est dans le contexte de la création du Jardin Royal des plantes à Paris que les plantes de Nouvelle-France profitèrent d'une reconnaissance exceptionnelle. L'idée de créer un tel jardin avait été avancée très tôt, fait l'objet d'une première décision en 1626, mais ne fut réalisée que quelques années plus tard. Vespasien Robin y transplanta alors la majorité des plantes reçues de Nouvelle-France.

La création du Jardin du Roi visait, malgré l'opposition virulente de la Faculté de médecine figée dans les traditions antiques, à favoriser l'innovation scientifique. Les objectifs étaient centrés sur l'utilité publique, les finalités médicinales et la réalisation d'un inventaire mondial des plantes. L'on y favoriserait l'apprentissage des plantes domestiques et étrangères, sauvages et cultivées. L'on y trouverait des plantes de France, mais aussi des raretés de l'une et l'autre Inde.

Jacques-Philippe Cornuti, un docteur régent de la Faculté de médecine de Paris qui souhaitait œuvrer au Jardin du Roi, concrétisa en partie ce projet par l'élaboration d'une première histoire des plantes du Canada publiée en latin à Paris en 1635. Dans cette publication qu'il voulut simplifiée, adaptée à tout lecteur, mais structurée en genres et en variétés, il décrivit et fit illustrer plus de 40 plantes d'Amérique du Nord inconnues jusque-là en Europe. L'ouvrage faisait également mention de plus de 750 plantes repérées lors d'herborisations dans les environs de Paris. Il ne décrivait qu'un arbre d'Amérique, le robinier fauxacacia, nommé ainsi d'après les Robin. L'exemplaire original de cet arbre vit encore dans le square René-Viviani à Paris.

La création du Jardin du Roi poursuivait des objectifs ambitieux : « Sa réputation [du jardin] s'étendra aussi loin que la course du soleil qui anime les plantes ». Cette grande institution nationale a indirectement donné aux travaux antérieurs de Louis Hébert diffusés par le livre de Cornuti une incroyable postérité.

Pourtant, ce sont des relations interpersonnelles qui ont vraisemblablement abouti à mieux faire connaître les plantes du Canada. Un des frères de Louis Hébert, Jacques Hébert, entré chez les Minimes en 1586, a sans doute joué un rôle. C'est à cette communauté religieuse que Cornuti offrait ses services médicaux de façon bénévole. Au surplus, dans sa publication, l'auteur du premier livre de plantes du Canada fait souvent référence à des plantes trouvées dans le jardin des Robin.

Dans ses descriptions, Cornuti marie tradition et innovation. Aux citations des travaux des savants de l'Antiquité, il ajoute le fruit de ses observations conduites sur le terrain en France. Issue d'une démarche d'apothicaire et centrée sur les fins médicinales, sa publication rejoignait en partie les orientations du Jardin Royal des plantes. Ses descriptions des plantes originaires du Canada couvraient les feuilles, les tiges, les racines, les fleurs et les fruits. Le médecin procédait à des expérimentations personnelles concernant les purgatifs, vomitifs et aromates. Il mâche, goûte, distille, assèche et pile, feuilles, racines et fleurs, dissèque, concocte et prend des potions. Il approfondit en quelque sorte le travail de Louis Hébert. Par contre, n'étant jamais venu en Amérique, il ne peut faire état des usages amérindiens. Tout au plus peut-il rapporter succinctement et en dernier lieu que le

« snagroel » constitue un puissant antidote contre la morsure de serpents.

Parmi les plantes les plus connues que décrit Cornuti, citons :

- L'adiante du Canada,
- La monarde fistuleuse,
- L'eupatoire rugueuse,
- L'asaret du Canada,
- La smilacine étoilée et à grappes,
- La desmodie du Canada,
- La corydale toujours verte,
- L'ancolie du Canada,
- L'hélénie automnale,
- L'asclépiade commune et incarnate,
- L'herbe à puce de Rydberg,
- Et bien d'autres.

Il faut noter toutefois que la variété des appellations à cette époque où les critères de dénomination ne sont pas encore précisés dans cette science embryonnaire ne permet pas toujours une identification d'une certitude absolue.

Cornuti n'obtint pas la nomination souhaitée au Jardin du Roi. Différentes raisons ont pu jouer, mais on ne peut écarter le fait que les plantes étrangères, souvent perçues comme concurrentes aux usages locaux, étaient souvent décriées. On estime alors que la Providence a veillé à créer des végétaux thérapeutiques à proximité des endroits où se développent les maladies. De plus la botanique naissante s'attache moins aux usages qu'à la structure et à la variété des genres et des espèces. Ces constats n'ont toutefois pas eu pour effet d'écarter des nouvelles pratiques scientifiques les résultats des travaux antérieurs et extérieurs.

#### À la grandeur de l'Europe

L'essor de la botanique en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle suscite un grand intérêt pour les plantes du Nouveau Monde. Le nombre d'explorations augmente. Les échanges entre botanistes se multiplient. Il s'ensuit que les plantes envoyées par Louis Hébert aux Robin, plantées dans le jardin de l'École de médecine en France au début du siècle, puis transplantées au Jardin du Roi, se retrouvent un peu partout en Europe par le biais des informations contenues dans l'ouvrage de Cornuti sur les plantes du Canada.

- Le jardin des plantes médicinales d'Amsterdam en 1646 compte différentes espèces en provenance d'Amérique. Trois espèces portent un nom canadien et quatre espèces ont un nom référant à la flore de Cornuti.
- Simon Paulli exerce la botanique médicale à Copenhague au Danemark et publie un catalogue de plantes en 1653. Deux plantes portent le nom de Canada dans leur appellation : le chrysanthème tubéreux ou topinambour et la vigne grimpante ou l'herbe à puce. L'auteur, qui signale aussi des plantes américaines, virginiennes et indiennes, dénonce plusieurs calamités introduites par ces plantes ou encore par leur altération à des fins commerciales.
- La liste des plantes du Jardin du Roi, œuvre de Denis Joncquet et Guy-Crescent Fagon, publiée en 1665, contient la majorité des mentions des espèces canadiennes décrites par Cornuti.

- Dans son Histoire naturelle des Indes occidentales rédigée avant 1689 et dans le Codex canadensis élaboré en France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le jésuite Louis Nicolas présente plus de 200 plantes de Nouvelle-France et illustre 18 espèces. Il y inclut plusieurs observations ethnobotaniques inédites.
- Paolo Boccone, un botaniste itinérant reconnu, nomme une plante canadienne correspondant à la vergerette. Son herbier à la bibliothèque de l'Institut de France compte cette vergerette du Canada. Son livre sur les plantes rares publié en 1674 mentionne la présence de cette plante dans les jardins de Blois avant 1665 et qui se retrouve également au jardin de Bologne en Italie en 1675.
- Abraham Munting de l'université de Groningue en Hollande mentionne la présence de plantes canadiennes dans le jardin botanique de Groningue en 1672.
- En France, Denis Dodart supervise le grand projet d'Histoire des Plantes par l'Académie des Sciences, dont une première publication paraît en 1676. Elle contient une dizaine de plantes d'Amérique. Deux espèces sont dites d'Acadie : le lis de Philadelphie et le zizia doré. Deux plantes sont du Canada : un astragale et le laportéa du Canada. D'autres illustrations subséquentes comprennent quatorze plantes dont le nom réfère au Canada ou à l'Acadie.
- L'anglais William Sherard publie à Amsterdam en 1689 Schola Botanica.
   Son ouvrage encyclopédique compte
   51 espèces dont le nom latin ou

- français réfère au Canada et dont une majorité apparaît au catalogue du Jardin du Roi à Paris.
- L'italien Francesco Cupani met sur pied un jardin botanique près de Palerme en Ita-lie. Dans un livre publié en 1696, il signale la présence de la vigne vierge à cinq folioles parmi diverses espèces canadiennes.

L'arrêt de cette nomenclature à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle tient au fait qu'un autre grand botaniste canadien, Michel Sarrazin, qui a justement reçu sa formation botanique au Jardin du Roi à Paris, y a envoyé sur une période de plus de vingt ans des centaines de spécimens. Nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, auteur d'articles dans le Journal des Scavants, il est devenu une référence nouvelle et plus significative.

Il n'en reste pas moins par la suite que les botanistes les plus renommés tiennent compte du premier livre de plantes du Canada. Joseph Pitton de Tournefort en France fait plus de dix fois référence à Cornuti et identifie 42 espèces du Canada dans son traité de botanique publié en 1694. Léonard Plukenet, responsable des jardins de la reine Marie Stuart II à Hampton Court en Angleterre réfère aux travaux de Cornuti dans ses publications de la fin du XVIIe siècle. Le plus grand botaniste de la période moderne, Carl Von Linné, nomme même en son nom une plante qu'il a décrite et qui pousse en sol canadien : le Thalictrum Cornuti. Dans son Histoire de la Nouvelle-France, le jésuite François-Xavier Charlevoix copie exactement plusieurs illustrations du livre de Cornuti.

À partir des terres neuves du nord de l'Amérique, une contribution aux sciences médicinales, pharmaceutiques et botanistes finit par gagner tous les pays européens. Elle inscrit l'œuvre d'un modeste apothicaire dans l'ordre de la mémoire du savoir et du développement durable, au service des générations futures.

\*\*\*\*\*

Cette facette historique de l'apport du Nouveau Monde à l'Ancien Monde est fascinante. Elle n'en demeure pas moins incomplète. On peut croire que les réticences à reconnaître les vertus de plantes étrangères, qu'elles soient de sources culturelle, financière ou scientifique, ont contribué à ces silences de l'histoire. Il en a été de même évidemment pour les savoirs et les croyances d'autres nations d'un autre monde. Pourtant, au début du XVIIIe siècle, un missionnaire jésuite auprès des Amérindiens de Nouvelle-France, Joseph-François Lafitau, écrit : « la nécessité a rendu les Sauvages Médecins et Herboristes; ils recherchent les plantes avec curiosité, et les éprouvent toutes; de sorte que sans le secours d'une physique bien raisonnée, ils ont trouvé par un long usage qui leur tient de science, bien des remèdes nécessaires à leurs maux. Outre les remèdes généraux chacun a les siens en particulier dont ils sont fort jaloux. En effet, rien n'est plus capable de les accréditer parmi eux que la qualité de bons Médecins. Il faut avouer qu'ils ont des secrets admirables pour des maladies dont notre Médecine ne guérit point. »

Cette reconnaissance des usages et de l'apport amérindien est en devenir. On peut tout de même en livrer un petit aperçu cidessous.

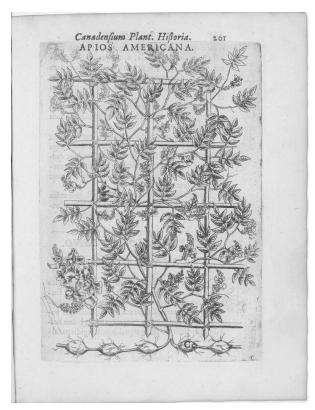


Fig. 2: Apios Americana, dans Jacques Cornuti.
Canadensium plantarum, aliarúmque
nondum editarum historia, Paris, Simon Le
Moyne, 1635, p. 201.

#### Une espèce d'Amérique, un symbole pour des missionnaires et des Amérindiens

- En 1635, Jacques Cornuti présente une première illustration de l'apios d'Amérique sous le nom Apios Americana, identique au nom scientifique actuel (Fig. 2).
- Dès 1616, le missionnaire jésuite Pierre Biard avait écrit que les racines de cette espèce « croissent sous terre enfilées l'une à l'autre en forme de chapelet » en Acadie.
- Le père Joseph-Marie Chaumonot, un jésuite oeuvrant chez les Hurons, révèle qu'une famille iroquoise a adopté le

nom de la pomme de terre. Il s'agit de l'apios pour lequel il fournit d'ailleurs une illustration des tubercules reliés comme un chapelet.

 En 1702, Abraham Munting publie une illustration fidèle de la plante qu'il certifie comme le gland de terre d'Amérique. Il met en évidence avec une élégance artistique la disposition des renflements des rhizomes.

#### Sources bibliographiques

ASSELIN, Alain, Jacques CAYOUETTE et Jacques MATHIEU. Découverte et usages des plantes du Canada; des Vikings à la fin du Régime français. Tome I. Québec, Septentrion, 2014, sous presse.

MATHIEU Jacques, avec la collaboration d'André DAVIAULT. Le premier livre de plantes du Canada. Les enfants des bois du Canada au Jardin du Roi à Paris en 1635. Québec, PUL, 1998.



Munting, Abraham. *Phytographie curiosa*...Amsterdam et Leyde, Figure 107. Bibliothèque numérique du Jardin botanique de Madrid.

Note des éditeurs : Ce texte est reproduit avec la permission des auteurs du site Web de la Commission Franco-Québécoise sur les lieux de mémoire communs. (http://www.cfqlmc.org/quoi-de-neuf-/1223).

## Quelques ouvrages charitables glanés dans la bibliothèque du Séminaire de Québec

#### Olivier Lafont

Président de la Société d'histoire de la pharmacie, Paris, France

Le catalogue des ouvrages de sciences médicales conservés dans la bibliothèque du Séminaire de Québec, avec ses deux mille deux cents titres, constitue une source d'information précieuse pour l'étude de la diffusion des ouvrages charitables en Nouvelle-France durant les XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, jusqu'en 1763<sup>1</sup>.

Les livres appartenant à cette catégorie proposaient à leurs lecteurs des formules de médicaments, peu coûteux, faciles à préparer, mais néanmoins efficaces. Ils étaient destinés à venir en aide aux personnes charitables, prêtres, religieuses ou dames disposant de temps et d'argent, qui s'occupaient bénévolement de la santé des pauvres (Fig.1). Ces manuels, rédigés clairement et avec simplicité, ne devaient pas avoir un prix trop élevé ni un encombrement trop grand, ils devaient, de plus, impérativement être rédigés en français, pour pouvoir être compris de leur public, qui, en dehors des ecclésiastiques, ne savait pas le latin, la langue officielle de la médecine<sup>2</sup>. Dans le royaume de France, cette action au service des pauvres malades s'avérait indispensable dans les campagnes, en raison de la rareté des personnels de santé en milieu rural. Du reste, comme la terre est disponible en abondance et gratuitement, à

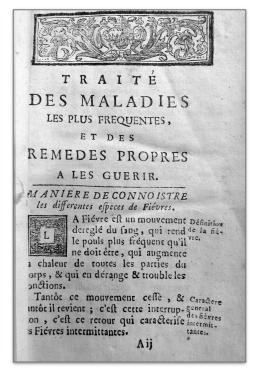


Fig. 1 : Traité des maladies les plus fréquentes.

moins d'être handicapé ou seul, il y a peu de pauvres à la campagne; on les retrouve à la ville et souvent pris en charge par les institutions, mais qui était loin de se montrer inutile dans les villes, où les soins des médecins, comme les médicaments des apothicaires dépassaient leurs capacités financières (Voir note A).

A. Note des éditeurs : Le besoin des « ouvrages charitables » est également important en Nouvelle-France où le taux d'alphabétisation dépassait à peine 20% de la population adulte totale et les personnes instruites se trouvaient en très grande majorité dans les villes. De plus, le monde rural de la Nouvelle-France était composé de personnes dont la culture et la sociabilité étaient assez différentes compte tenu des provenances françaises variées et les habitants étaient regroupés en rang avec des habitations à 200 mètres l'une de l'autre, plutôt qu'en regroupement villageois.

Au Québec<sup>3,4,5</sup>, cette action caritative se trouvait d'autant plus nécessaire que les médecins et surtout les apothicaires étaient fort peu nombreux dans la colonie qui ne comptait, par ailleurs, qu'un petit nombre de chirurgiens. L'ensemble des personnels de santé, toutes professions confondues, pour la vallée du Saint-Laurent, était ainsi passé de neuf, en 1653, à cinquante, en 1751, ce qui montre, certes, une progression significative, mais demeure bien faible au regard de l'étendue du territoire<sup>5</sup>. Le rôle essentiel des religieuses, les Augustines, les Hospitalières de La Flèche, les Ursulines, etc., dans la gestion et le fonctionnement des hôpitaux à Québec, Montréal ou Trois-Rivières, est à cet égard particulièrement significatif<sup>3,6</sup>. Comme l'est également la réputation flatteuse dont jouissait l'apothicairerie du Collège des Jésuites de Québec<sup>3</sup>. Le nombre d'exemplaires de chacun de ces ouvrages conservés dans la bibliothèque du séminaire constitue une indication de leur diffusion au Canada, même si cet indice ne présente pas un caractère rigoureux. Dans ce document, nous présenterons rapidement quelques ouvrages charitables disponibles dans la bibliothèque du Séminaire de Québec.

#### I. Ouvrages présentés trois fois

Il est intéressant de relever que les titres de ce groupe font également partie des plus répandus en France.

#### A. Oeuvres charitables de Philibert Guybert

La plus ancienne publication répertoriée est constituée par les Œuvres charitables de Philibert Guybert dont deux exemplaires datent de 1641 et un autre de 1648. Le premier exemplaire ne porte pas le titre cidessus, mais tout simplement celui de Médecin charitable. Cependant la présence,

à la suite de ce premier petit livre, dont la publication initiale remonte à 1623, du discours du Bezoard, de La conservation de la santé, de l'advis salutaire sur la saignée, du traité de la peste, ainsi que du plus rare operateur des pauvres le fait entrer dans le groupe habituellement publié depuis 1627, sous le titre d'Œuvres charitables. Le libraire éditeur est Arnold Cotinet à Paris.

Le deuxième exemplaire, paru la même année, en 1641, fait partie des ouvrages plus développés qui sont présentés comme Toutes les œuvres charitables de Philibert Guybert. Ils comportent habituellement un plus grand nombre de livres, avec, en plus des précédents, Le choix des medicamens, Le Traité du Séné, La maniere de faire toutes sortes de confitures, La méthode agréable de se purger doucement et sans aucun degoust. Le libraire est Corneille Pitresson à Rouen.

Quant au troisième exemplaire, il est bien intitulé Toutes les œuvres charitables de Philibert Guybert, et a été publié à Paris, en 1648, chez Claude Marette. Né vers 1575, l'auteur était un Docteur-Régent de la Faculté de médecine de Paris qui fut professeur de pharmacie de 1626 à son décès en 1633, date à laquelle parut la première version de Toutes les œuvres charitables. En écrivant cet ouvrage, celui qui fut l'un des maîtres de Guy Patin avait, certes, l'intention de faire preuve de charité, mais poursuivait également le but de nuire aux apothicaires, en dissuadant les malades de s'adresser à eux. Il voulait, en outre, lutter contre le développement de l'iatrochimie, cette médecine chimique issue des travaux de Paracelse et défendue par des médecins diplômés de la faculté rivale de Montpellier.

#### B. Les Remèdes de Madame Fouquet

On retrouve ensuite Les Remèdes de Madame Fouquet qui constituent un des plus grands succès de librairie du XVII<sup>e</sup> siècle dans la catégorie des ouvrages charitables. Deux des exemplaires du Séminaire portent le même titre : Les remèdes charitables de Madame Fouquet pour guérir à peu de frais toute sorte de maux tant internes qu'externes invétérez & qui ont passé jusques à présent pour incurables. Tous deux ont été publiés en deux volumes, chez Jean Certe, à Lyon, l'un en 1682, l'autre en 1687. Quant au troisième, il s'intitule Suite du recueil des remèdes faciles et domestiques, chez Jean Resseyre, à Dijon, en 1687. Il s'agit, en fait, du deuxième tome du Recueil des remèdes faciles et domestiques choisis, expérimentez, & trèsapprouvez pour toutes sortes de Maladies internes & externes, & difficiles à guérir, Recueillis par les ordres charitables de Madame Fouquet pour soulager les pauvres Malades (Fig. 2).

Il n'est pas sans signification de noter qu'un exemplaire de l'édition de 1682 figure également dans la bibliothèque des Ursulines de Québec. Cela témoigne de la grande diffusion de cet ouvrage en Nouvelle-France.

L'auteur, M<sup>me</sup> Fouquet (1590-1681), n'était autre que Marie de Maupeou, l'épouse de François Fouquet et la mère de Nicolas, le surintendant des finances disgracié par Louis XIV. Profondément chrétienne, elle peut être considérée comme un modèle de dame charitable. Elle avait adhéré très tôt aux idées de Vincent de Paul dont elle fut l'une des proches collaboratrices au sein de l'œuvre des Dames de charité. Toute sa vie, elle se consacra aux pauvres, leur dispensant des soins et leur administrant des médicaments qu'elle préparait elle-

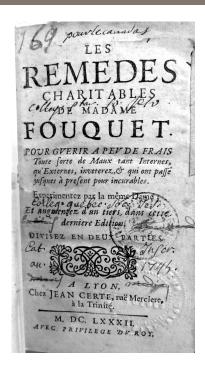


Fig. 2 : Livre de Mme Fouquet.

même. Son fils, Louis Fouquet, évêque d'Agde, réunit les recettes qu'utilisait sa mère et le fit mettre en ordre par son médecin nommé Delescure, puis publier en 1675. On en connaît plus de cinquante éditions jusqu'en 1765.

#### II. Ouvrages présentés deux fois

#### A. Le traité d'Helvétius

Le Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes propres à les guérir, d'Helvétius, est ainsi présent avec l'édition de 1739, ainsi que l'édition de 1748, toutes deux publiées chez Le Mercier à Paris, en deux volumes. Pour lutter contre l'absence de personnel de santé en milieu rural, le roi Louis XIV avait instauré les Médicaments du Roy destinés aux pauvres des campagnes.

Les boîtes renfermant ces remèdes étaient envoyées aux intendants qui les distribuaient aux curés des paroisses rurales. Jean-Adrien Helvétius (1661-1727), puis son fils Jean-Claude Adrien (1685-1755) furent chargés successivement du choix des médicaments essentiels devant être placés dans les boîtes. Pour aider les utilisateurs bénévoles, des notices furent d'abord jointes aux envois, mais elles s'avérèrent rapidement insuffisantes et c'est ce qui poussa Jean-Adrien à rédiger en 1703, cet ouvrage plus complet (Voir note B).

#### B. Le traité de Philippe Hecquet

La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres de feu Philippe Hecquet figure sous la forme de l'édition de 1742, en trois volumes, chez Clousier, David fils, Durand et Damonneville, à Paris, ainsi que sous celle de l'édition de 1749, en quatre volumes, chez David l'aîné et Durand, également à Paris (Fig. 3).

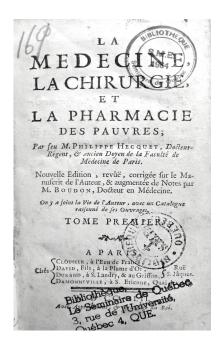


Fig. 3 : Traité de Hecquet.

Cet ouvrage occupe une place particulière dans ce type de littérature, car en dépit de son titre et du but affiché par son auteur, il ne répond pas à toutes les conditions requises pour être considéré comme un authentique ouvrage charitable. Trois ou quatre volumes engendraient, en effet, un coût trop élevé et correspondaient, de plus, à un encombrement qui empêchait de les emporter au lit du malade. Il en résultait que l'on rencontrait plus couramment ces livres dans les bibliothèques des professionnels qu'entre les mains des particuliers.

La première édition fut publiée en 1740, après le décès de l'auteur, en 1737, c'est pourquoi ce dernier est qualifié de « feu » sur la page de titre de l'ouvrage. Philippe Hecquet (1661-1737), médecin janséniste, avait passé plusieurs années à Port-Royal des Champs, soignant les religieuses et partageant la vie des Messieurs. Il fut ensuite Docteur-Régent et doyen de la Faculté parisienne. C'était un iatromécanicien convaincu qui avait, en particulier, écrit un livre où il expliquait la digestion des aliments par des processus exclusivement mécaniques. Ce partisan de la saignée ne croyait pas du tout aux médicaments chimiques et restait sceptique vis-à-vis des autres remèdes. La partie « Pharmacie » de cet ouvrage s'avérait, de ce fait, fort peu développée et ne décrivait que des formules très simples. L'originalité principale de ce livre se trouvait ailleurs, il renfermait, en effet, la première étude française portant sur les maladies professionnelles.

B. Note des éditeurs : Selon Jacques Mathieu, professeur d'histoire de l'Université Laval, il n'y a eu rien de semblable en Nouvelle-France.

#### III. Ouvrages présentés une fois

#### A. Les traités de Paul Dubé

Le médecin des pauvres, accompagné du Chirurgien des pauvres, de Paul Dubé (1612-1698), sont, comme c'est habituellement le cas, reliés dans une édition de 1678, chez Debure l'aîné, à Paris. Il s'agit, là encore, d'un ouvrage populaire fort répandu dans les bibliothèques publiques. Docteur de l'université de Montpellier, profondément chrétien, Paul Dubé ne concevait l'exercice de la médecine que comme inspiré par l'Évangile<sup>7</sup>. Il prit une part essentielle à la fondation d'un hôpital à Montargis et passa toute son existence au service des pauvres. Son livre fut édité une trentaine de fois de 1669 à 1738.

Un des médicaments décrits dans cet ouvrage connut une grande vogue. Il s'agit du « syrop émétique fébrifuge », à base de verre d'antimoine, de racine de souchet et de cannelle. Ce sirop de Dubé avait la réputation de purger « doucement & sans violence » et était utilisé, en particulier, contre les fièvres et les vers intestinaux.

#### B. Les ouvrages de Dom Nicolas Alexandre

La médecine et la Chirurgie des pauvres est un ouvrage publié anonymement qui se rencontre ici dans une édition de 1749, chez Didot, Nyon et Damonneville, à Paris. L'auteur est néanmoins connu, il s'agit de Dom Nicolas Alexandre (1654-1723), un moine bénédictin, de la Congrégation de Saint-Maur. N'étant ni médecin ni apothicaire et ayant passé sa vie dans un couvent, ses connaissances étaient purement livresques. Il s'était consacré à la lecture des ouvrages de médecine et de pharmacie, anciens et modernes, mais il avait également recueilli un

certain savoir populaire dont il tira profit dans ses écrits. Preuve d'une exceptionnelle longévité, cet ouvrage connut quelque 34 publications de 1714 jusqu'à une date aussi tardive que 1868. Deux éditions du XIX<sup>e</sup> siècle figurent d'ailleurs au catalogue (1818 et 1820).

Le second ouvrage de Dom Nicolas Alexandre, le *Dictionnaire Botanique* et *Pharmaceutique*, pourtant tout aussi populaire, ne figure, en revanche, pas dans les collections du Séminaire de Québec.

#### C. Le Manuel des Dames de Charité

Ce manuel est un ouvrage collectif, dû à Louis Daniel Arnault de Nobleville (1701-1778), un médecin d'Orléans, et à ses collaborateurs, Salerne, Loyré du Perron, Villac de Laval et Hardouineau. L'édition présente à Québec, date de 1758 et a été publiée chez Debure l'aîné, à Paris.

L'origine de l'entreprise était double, accompagner, au niveau local, des consultations gratuites organisées à Orléans par Arnault de Nobleville pour les pauvres et, au niveau national, appuyer l'œuvre caritative des Dames de Charité fondées par Saint Vincent de Paul au siècle précédent. Les médicaments sont classés par forme galénique et leur préparation est décrite avec précision. Le Traité abrégé de la saignée de Chardon de Courcelles, ainsi que des formules de remèdes tirées des Éphémérides d'Allemagne viennent compléter ce texte. De 1747 à 1786, l'ouvrage connut quatorze éditions. On peut considérer que ce manuel était l'un des ouvrages les plus faciles à utiliser, avec toute l'efficacité recherchée, pour des personnes charitables souhaitant préparer des médicaments pour les pauvres.

Pour accompagner ce livre de nature plutôt pharmaceutique et lui fournir un volet touchant à la thérapeutique, le catalogue du Séminaire renferme aussi le *Tableau des maladies de Lomnius* ouvrage servant d'introduction au *Manuel des Dames de Charité*, par Le Mascrier, publié également chez Debure. On doit toutefois reconnaître que l'édition qui y figure date de 1765, c'est-à-dire de peu après la fin de la période étudiée.

#### D. Le Dictionnaire portatif de Santé

On peut rapprocher de ces ouvrages charitables classiques, le *Dictionnaire Portatif de Santé*, publié anonymement en deux volumes, chez Vincent, à Paris, en 1761. Bien qu'il soit ordonné par ordre alphabétique, il est conçu comme une source de renseignements pour les personnes charitables. L'écriture de ce livre est habituellement attribuée à Charles Augustin Vandermonde (1727-1762), qui est essentiellement connu comme le rédacteur du *Journal de Médecine*, *Chirurgie et Pharmacie*, un périodique scientifique très réputé au XVIIIe siècle.

#### E. Une publication anglaise

Une publication anglaise contemporaine figure également au catalogue, la quatrième édition de la Pharmacopoeia Pauperum or the hospital dispensatory containing the chief Medicines now used in the Hospitals of

London, publiée chez Longman, à Londres, en 1739 et due à Henry Banyer. Cette pharmacopée, en dépit de son titre latin, se présente plus comme un formulaire hospitalier, ainsi que l'indique d'ailleurs son sous-titre anglais, que comme un véritable ouvrage charitable.

#### III. Conclusions

On constate que les livres destinés à venir en aide aux personnes charitables dans leur action au service des pauvres malades ne manquaient pas au Québec. Les plus importants représentants de cette littérature particulière avaient, en effet, franchi l'Atlantique durant la période qui correspondait à l'administration française.

Ultérieurement, on verra apparaître, avant la fin du siècle, de nouvelles éditions du Dictionnaire portatif de santé, en 1771 et 1783, de la Pharmacopée des pauvres de Nicolas Jodelet, publiée à Nancy en 1784, de l'Avis au peuple sur sa santé du Suisse Samuel Tissot, dans des tirages de 1767, 1768 et 1776, ou encore de la Domestic Medicine or a treatise on the prévention of diseases de l'Écossais William Buchan, dans une édition de 1798, ainsi que sa traduction, sous le titre de Médecine domestique, dans sa dernière parution qui est trop tardive pour figurer dans cette étude, car elle date du début du XIX<sup>e</sup> siècle (1802).

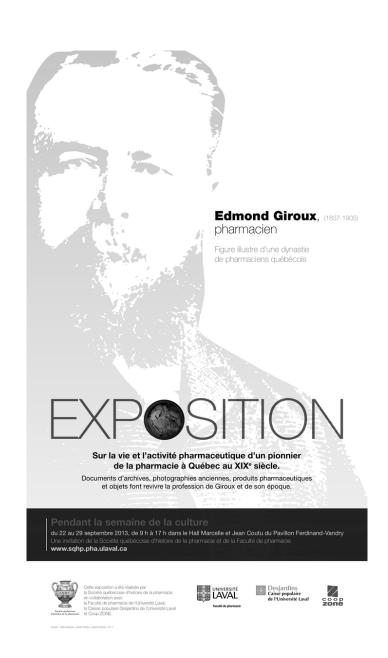
#### Sources bibliographiques

<sup>1-</sup> CLÉMENT, Diane, MALENFANT, Martine, AUBIN, Danielle (dir.), Les sciences médicales du XVIIe au XIXe siècle – La bibliothèque du Séminaire de Québec, Musée de la Civilisation, Québec, 1998.

<sup>2-</sup> LAFONT, Olivier, Des médicaments pour les pauvres, Ouvrages charitables et santé publique aux XVIIe et XVIIIe siècles, Pharmathèmes, Paris, 2010.

<sup>3-</sup> COLIN, Johanne, BÉLIVEAU, Denis, Histoire de la Pharmacie au Québec, Musée de la pharmacie du Québec, Montréal. 1994.

- 4- TÉSIO, Stéphanie, Histoire de la pharmacie en France et en Nouvelle-France au XVIIIe siècle, Les presses de l'Université Laval, Québec, 2009.
- 5- LESSARD, Rénald, Pratique et praticiens en contexte colonial : le corps médical canadien aux XVIIe et XVIIIe siècles au Québec, Thèse, Université Laval, 1994.
- 6- BUSSIÈRES, Jean-François, MORANDO, Nancy, De l'apothicaire au spécialiste Histoire de la pharmacie au Québec, APES, Montréal, 2011.
- 7- DUBÉ, Jean-Claude, Le père des pauvres, *Paul Dubé, médecin à Montargis au XVIIe siècle*, Les presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 2007.



### L'Apothecaries' Hall de la rue de la Fabrique

Jean-Marie Lebel

Historien de Québec

Du parvis de la basilique, on peut apercevoir cette inscription peinte sur un sombre mur de brique de la rue Sainte-Famille : *APOTHECARIES' HALL* (voir note A). Cet édifice, à l'encoignure de la rue de la Fabrique, abrita durant tout près d'un demisiècle la pharmacie LaRoche & Co. (Fig. 1).

Les origines de cette pharmacie remontent à 1870. Cette année-là, William Henry LaRoche ouvrait sa première officine au coin sud-est des rues Buade et du Trésor, à l'endroit où Frank Carrel érigera plus tard son imposant édifice du Québec Daily Telegraph. La ville comptait déjà 10 pharmaciens au moment où LaRoche se lança en affaire : les J. Musson & Co., J. E. Burke, Edmond Giroux et autres possédaient leur fidèle clientèle. LaRoche persévéra et, en 1881, il installa sa boutique à une intersection alors achalandée : la croisée des rues Buade, du Fort et Port-Dauphin. Sise au coin nord-est, face au Bureau de poste, l'entreprise de LaRoche logeait dans le vétuste bloc Clouet. Celui-ci faisait partie d'un pâté de maisons qui fut rasé en 1903 afin de faire place au monument érigé en l'honneur de Mgr de Laval.

Mais, dès l'automne de 1895, William Henry LaRoche avait trouvé un site encore plus avantageux pour sa pharmacie sur la fashionable rue de la Fabrique. Les distingués établissements de cette artère, les grands magasins de vêtements et *dry goods* des Glover, Fry & Co. et Simons & Minguy, les bijouteries de Seifert et Poulin, la librairie de Pruneau & Kirouac, étaient fréquentés par la bourgeoisie de la vieille capitale. En 1895, le pharmacien J.E. Burke, installé depuis 1861 dans l'édifice à la façade arrondie du coin nord-est des rues de la Fabrique et Sainte-Famille, (aujourd'hui occupé par la mercerie Laflamme (voir note B), cessait ses activités. L'occasion était donc propice pour LaRoche d'hériter de sa clientèle, et il s'installa dans l'édifice voisin au coin nord-ouest des deux mêmes rues. La pharmacie LaRoche y logera jusqu'à sa fermeture en 1942.

Cette propriété était encore connue sous le nom de maison Douglas car elle avait été acquise du Dr James Douglas par le Séminaire de Québec en 1845. Le 13 décembre 1908, à la suite de pressions de certains Américains, le conseil du Séminaire décidait de se départir de cette maison. Mis au courant de ce fait, William Henry LaRoche fit à son tour des offres d'achat en mars et mai 1909 et se vit consentir une promesse de vente. Mais, la transaction ne se réalisera point du vivant du pharmacien. Atteint depuis longtemps d'une maladie du coeur, il décéda le 4 juillet 1912. L'entreprise devint la propriété de sept de ses neuf enfants. En 1917, la succession LaRoche acquérait finalement la maison Douglas.

A. Note de l'éditeur : cette inscription est peu visible aujourd'hui.

B. Note de l'éditeur : En 2014, c'est la Boutique Feejoo qui occupe ce local au 4, côte de la Fabrique.

Propriété collective, la marche quotidienne de la pharmacie était toutefois confiée à John Henry LaRoche, que l'on appelait Johnny. « Il était un véritable apothicaire et un homme consciencieux » se souvient Victor Livernois. Il avait beaucoup appris de son père. Mais le métier de pharmacien n'était plus ce qu'il avait été jadis. La fabrication et la commercialisation des produits pharmaceutiques par de vastes entreprises restreignaient le rôle du pharmacien à celui de répondre aux prescriptions des médecins et à fabriquer de moins en moins de médicaments. Les divers instruments du métier d'apothicaire que l'on pouvait voir dans les vitrines du pharmacien LaRoche devenaient de plus en plus choses du passé.

Au-dessus des vitrines, deux grandes amphores, l'une verte et l'autre rouge, y étaient suspendues. « Les reflets du soleil sur ces belles amphores, uniques à Québec, attiraient l'attention des passants » évoque Émilia Boivin-Allaire.

Au cours des premières décennies de notre siècle, le nom LaRoche était associé à Québec au monde de la pharmacie. En effet, un frère de John Henry, William Patrick, était pharmacien dans le faubourg Saint-Jean et leur oncle, John Levers LaRoche, dirigeait la pharmacie Centrale du quartier Saint-Sauveur. John Henry LaRoche se retira en 1942. Seule l'inscription APOTHECARIES' HALL témoigne toujours de la belle époque de cette réputée pharmacie.

Note des éditeurs : Cet article est reproduit avec la permission de l'auteur et celle de la revue Cap-aux-Diamants.

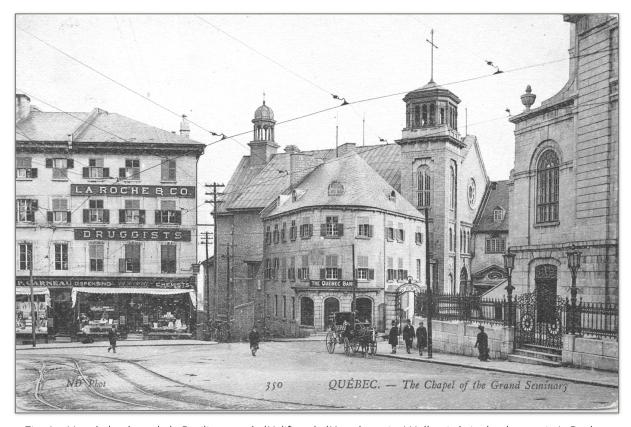


Fig. 1 : Vue de la place de la Basilique et de l'édifice de l'Apothecaries' Hall qui abrita la pharmacie LaRoche & Co. de 1895 à 1942. (Source : Archives de la ville de Québec).

### Les pharmaciens Giroux

#### Gilles Barbeau

Professeur émérite, Faculté de pharmacie, Université Laval

Parmi les artéfacts de la Société québécoise d'histoire de la pharmacie se trouvent deux ordonnanciers ayant appartenu à un pharmacien de Québec, Edmond Giroux. L'analyse de ces ordonnanciers nous a amené à vouloir en savoir un peu plus sur la vie d'Edmond Giroux. C'est alors que nous avons découvert plusieurs générations de pharmaciens dont une descendante pratique encore aujourd'hui la pharmacie. Voici le

compte rendu d'une partie de cette recherche.

De toutes les familles québécoises qui ont donné des pharmaciens (Livernois, Brunet, Martel), les Giroux sont peut-être les moins connus, mais ils ont eu une activité remarquable. Pas moins de huit pharmaciens de cette famille ont pratiqué leur art à Montréal ou à Québec de 1844 à nos jours. Tous ces pharmaciens sont des descendants



Fig. 1: Famille Edmond Giroux circa 1880.

De g. à d. Debout : Marie-Louise, Gustave, Edmond Jr, Joseph et Laetitia Vallée.

Assis : Edmond, Georgiana, Marie-Louise Vallée Giroux.

Source: P862.P1 /BAnQ / Fonds Edmond Giroux / Photographie de famille / Vallée Québec, s.d..

de la branche François Giroux et Marie-Anne Moisan<sup>1</sup> (famille de Toussaint Giroux, un des premiers habitants de Beauport en 1634).

Deux figures importantes se détachent de ce groupe de professionnels : Olivier et Edmond.

#### **Olivier Giroux (1818-1868)**

Olivier (né Pierre-Alecentara-Oliver) est né à Québec le 19 octobre 1818. Il est le fils de Pierre Giroux et de Marie-Louise Laberge et le cinquième enfant d'une famille qui en comptera dix. En 1829, il entre au Petit Séminaire de Québec et y reste jusqu'en 1838 triplant trois fois sa sixième année<sup>2</sup>. On ne sait pas si Olivier a reçu le grade de docteur en médecine même si toute sa vie, il fait suivre son nom de « MD ». Aurait-il eu, si jeune, une formation médicale avant celle de pharmacien? Selon la règlementation de l'époque, il fallait faire un apprentissage de trois ans chez un médecin (ou un chirurgien) avant de passer un examen donnant droit à la pratique de la médecine. Comme le mentionne Collin<sup>3</sup>, « la plupart des premiers apothicaires convoitent d'abord le titre de médecin ».

En 1839, le 18 février, par contrat passé devant le notaire Joseph Petitclerc de Québec, il s'engage comme étudiant en pharmacie chez Alexander Begg et Alexander Urguhart, eux-mêmes pharmaciens (chemist and druggist) à Québec pour une période de cinq ans<sup>4</sup>. Immédiatement après la fin de son apprentissage en 1844, il offre, à sa résidence de la rue Saint-Flavien à Québec, une série de cours sur la matière médicale et la chimie pharmaceutique<sup>5</sup>. Puis, en 1848, il s'installe comme « chemist, druggist and apothecary » au 2, de la Fabrique à Québec<sup>6</sup> et commence à recevoir des apprentis pharmaciens. Ses deux premiers clercs (stagiaires) sont James

Benson<sup>7</sup> et Théophile-Napoléon Hamel<sup>8</sup> qui s'engagent devant notaire à suivre fidèlement les enseignements de leur maître.

Cette année-là, le 11 octobre, il épouse Cécile Adélaïde Brunet, fille de Jean-Olivier Brunet et Cécile-Adélaïde Laqueux, à Notre-Dame-de-Québec. Il s'allie ainsi à une grande famille de Québec dont sont membres Wilfrid-Étienne Brunet (le fondateur de la pharmacie W.E. Brunet) et l'abbé Louis-Ovide Brunet, prêtre au Séminaire et le meilleur botaniste canadien-français du XIXe siècle, comme le souligne Jacques Rousseau<sup>9</sup>. Cette « association » avec la famille Brunet l'amène à vendre des remèdes au Séminaire de Québec, notamment à l'abbé Jean Holmes (1789-1852) souffrant de rhumatisme depuis 1825<sup>10</sup>. En 1850, il reçoit comme stagiaire en pharmacie pendant cinq ans, son beau-frère, Wilfrid-Étienne Brunet. Par la suite, pour l'aider à partir en affaires, Olivier cède à Wilfrid-Étienne en 1855 une pharmacie qu'il possède sur la rue Craig (du Pont). En 1858,

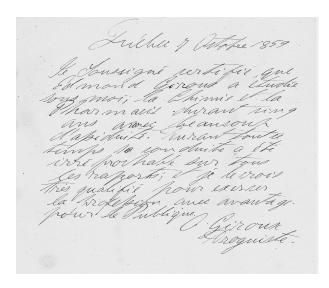


Fig. 2 : Attestation de réussite de stage d'E. Giroux signée par Olivier Giroux. Source : Université Laval, Division des documents administratifs et des archives/Fonds Edmond Giroux.

le nom d'Olivier apparaît dans l'annuaire de l'Université Laval comme étudiant en pharmacie<sup>11</sup>.

Un premier cousin d'Olivier Giroux, Edmond, dont nous parlerons plus loin, s'installe chez Olivier Giroux comme stagiaire en pharmacie (Fig. 2). En effet, en 1852, à la suite d'une lettre que le droguiste Olivier Giroux de Québec envoie à son cousin Georges<sup>12</sup> pour prendre des nouvelles de sa famille installée aux États-Unis (Peru, Illinois), il proposera de prendre Edmond pour encadrer son apprentissage en pharmacie. « Quand à Edmond, je suis toujours prêt à le prendre et heureux en même temps d'obliger par là mon cher oncle et je ferai en sorte de lui faire faire sa première communion aussitôt qu'il s'y sera suffisamment préparé et cela ne l'opposera pas d'étudier en même temps la pharmacie<sup>13</sup> ».

Il a eu aussi deux autres cousins comme stagiaires : Victor, le frère d'Edmond et, en 1858, Alfred Giroux<sup>14,15</sup> l'autre cousin. Ce dernier, après avoir suivi des cours de pharmacie à l'Université Laval en 1861<sup>16</sup>, pratique la pharmacie à Québec.

Olivier aurait eu plusieurs pharmacies : une au 152 de la rue Saint-Vallier, une autre au 47 de la rue Saint-Pierre et finalement une au 16, de la Fabrique<sup>17</sup>. Ayant acheté une propriété à Charlesbourg en juillet 1854<sup>18</sup>, il y aurait pratiqué la pharmacie durant l'été selon l'annuaire Marcotte<sup>19</sup>. On connaît peu son activité professionnelle. On sait cependant qu'il participe aux expositions universelles de Paris en 1855<sup>20</sup> et de Londres en 1862<sup>21</sup> en y envoyant des produits de sa pharmacie (baume du Canada, huile d'épinette, racines de salsepareille etc.).

Olivier meurt probablement le 24 mai 1868. Même si nous n'avons pas de trace de son acte de décès, nous pouvons citer le journal du Séminaire de Québec<sup>22</sup> qui relate ceci : « À 91/2 , on va aux obsèques du docteur Giroux, beau-frère de M. Brunet ptre. Le grand et le petit séminaire y assistent ».

#### **Pierre-Olivier** (1848-19?)

Bien installé, jouissant d'une bonne clientèle, Olivier Giroux père aurait souhaité que d'autres membres de sa famille s'intéressent à la pharmacie. Son voeu fut exaucé : un fils, né en 1848, nommé Pierre-Olivier, suit des cours de pharmacie à



Fig. 3 : Pharmacie de P.O. Giroux, rue Notre-Dame, Montréal. Source: *Montreal Illustrated* 1894, p.190.

l'Université Laval en 1871 et en 1872<sup>23</sup>. En 1874, il quitte Québec pour aller à Montréal. Comme le prévoient les règlements de l'Association pharmaceutique de la province de Québec, il passe un examen pour être admis à l'étude de la pharmacie en 1875<sup>24</sup>, cours qu'il suit au Montreal College of pharmacy. Il devient ensuite propriétaire d'une pharmacie sur la rue Notre-Dame dans le West End Medical Hall<sup>25</sup> (Fig. 3). Il épousera Zoé Prud'Homme à Montréal en 1880. Pierre-Olivier a vraisemblablement beaucoup de succès avec des préparations

populaires qu'il vend sous sa marque de commerce : « *Giroux's worm chocolate, Giroux's Pearl Bloom et Giroux's Toilet Preparations* ». En 1897, il vend sa pharmacie de la rue Notre-Dame pour devenir le premier pharmacien de Montréal à s'installer sur la rue Sherbrooke<sup>26</sup>.

#### **Edmond Giroux (1838-1905)**

Edmond (né Jean-Edmond Ulric) Giroux naît à Montréal le 18 septembre 1838, de Jean Giroux menuisier et de Sophie DeGuise. C'est le cousin d'Olivier Giroux. La famille de Jean Giroux habite d'abord à Québec, puis s'en va à Montréal vers 1822. À la suite du décès de sa femme Sophie, morte de tuberculose le 16 juillet 1847, Jean Giroux quitte Montréal pour les États-Unis avec ses neuf enfants. Certains d'entre eux reviennent s'installer à Québec en 1853 lorsqu'Edmond veut entreprendre des études en pharmacie. Guillaume Giroux, atteint de tuberculose,



Fig. 4: Edmond Giroux.

presse son père Jean d'envoyer son frère Edmond à Québec pour lui apprendre le métier de pharmacien<sup>27</sup>.

Edmond Giroux effectue donc son apprentissage à Québec de 1854 à 1859

chez son cousin Olivier Giroux. En 1858, Edmond suit des cours à l'Université Laval. Il réussit un cours de chimie minérale, de chimie organique, de chimie générale et un cours de matière médicale. Ses attestations d'études sont signées entre autres professeurs, par le docteur François Hubert Larue (1833-1881), professeur de médecine légale et d'hygiène (Fig. 5) et le docteur Jean Zéphirin Nault (1809-1864), professeur de matière médicale et de thérapeutique générale.

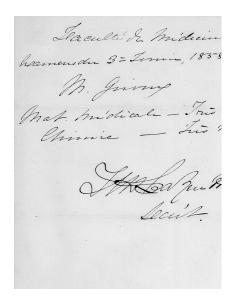


Fig. 5 : Attestation de réussite signée par le Dr. Larue.Source: Université Laval, Division des documents administratifs et des archives /Fonds E.Giroux.

Chez son cousin Olivier, il côtoie Wilfrid-Étienne Brunet (1832-1899), le fondateur des pharmacies Brunet, qui avait commencé son stage chez Pierre-Olivier Giroux en 1850.

En 1861 à Québec, Edmond Giroux se marie à Marie-Louise Vallée, la fille de Prudent Vallée. Son frère Victor Giroux, lui aussi pharmacien, épouse Marie-Laetitia Vallée, la soeur de Marie-Louise. Ainsi, les deux frères pharmaciens, en devenant membres de la famille Vallée, entrent dans la bourgeoisie de Québec. Son beau-frère, Louis-Prudent Vallée est, avec Jules-Ernest Livernois, l'un des photographes les plus réputés de Québec. En 1860, Edmond Giroux ouvre sa pharmacie au 47, rue Saint-Pierre à Québec. Puis, en 1871, il déménage d'abord au 52 rue Saint-Pierre pour s'installer avec son frère Victor sous la raison sociale « Giroux, Edmond & frère ». L'entreprise finit par s'installer définitivement en 1877, au 37-39, rue Saint-Pierre (Fig. 6).

Edmond Giroux, tout en pratiquant la pharmacie à Québec, s'intéresse au développement de sa profession. À cette époque, il n'existe pas vraiment de loi régissant la pratique de la pharmacie. C'est pourquoi Edmond Giroux, avec un groupe de pharmaciens de Montréal, présente un mémoire au gouvernement de la province de Québec, pour que l'Association des pharmaciens et droguistes de Montréal obtienne, de la législature provinciale, son incorporation sous le nom d'Association pharmaceutique de la province de Québec. Elle sera la première véritable organisation professionnelle qui distribuera des permis de pratique (Fig. 7).

Ce mémoire aboutira à la première véritable Loi de pharmacie, en 1875. Edmond Giroux, après avoir été membre du Conseil

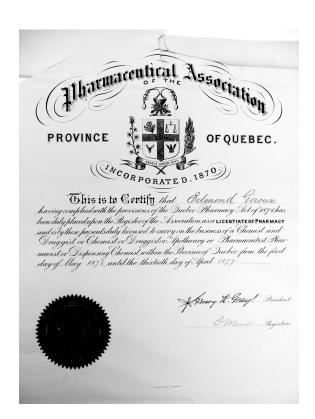


Fig. 7 : Autorisation de pratique de la pharmacie donnée à Edmond Giroux par l'Association pharmaceutique de la Province de Québec. Source : SQHP/Fonds Edmond Giroux.

de l'Association pharmaceutique de la province de Québec (futur Ordre des Pharmaciens), en est le président de 1877 à 1879 et de 1885 à 1886. Il est aussi, pendant un certain temps, membre du Comité des examinateurs de l'Association pharmaceutique de la province de Québec.



Fig. 6: Encart publicitaire de Giroux et Frère. Annuaire Marcotte 1888-89, page 292.



Fig. 8 : Bureau d'Edmond Giroux à sa résidence, rue d'Auteuil à Québec. Source : BAnQ / Fonds Edmond Giroux /P862.P6, Auteur inconnu, s.d..

Edmond Giroux abandonne la pratique de la pharmacie en 1902. Il reste cependant actif dans plusieurs clubs sociaux.

Edmond a trois fils: Edmond junior dont nous parlons plus loin qui deviendra pharmacien, Joseph qui travaillera à la Banque Union et Gustave qui sera employé au Pacifique Canadien. Il a aussi deux filles, Marie-Louise et Georgiana (Fig.1). Marie-Louise épouse Georges Napoléon Belleau, un commerçant et Georgiana se marie avec le docteur Pierre-Paul Boulanger, fondateur de la Revue médicale du Canada.

Président de la Commission du Havre (le Port de Québec actuel) pendant neuf ans et membre de cette commission pendant 14 ans, Edmond Giroux a, en dehors de son activité professionnelle, des charges importantes dans la société québécoise. Son réseau est étendu : il est l'invité de tous les notables de l'époque (maire de Québec, lieutenant-gouverneur et gouverneur général, entre autres). Il joue également un rôle important dans le développement de la ville de Québec à titre de directeur de la Banque

Union pendant 35 ans et de membre du Conseil de la Cité de Québec. Il est aussi membre de plusieurs clubs sociaux dont le Club de la Garnison, le Loto's Club, le Union League Club et les Chevaliers de Colomb.

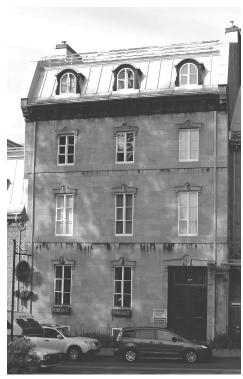


Fig. 9 : Résidence d'Edmond Giroux, 53, rue d'Auteuil, à Québec. (Photo Laetitia Métreau, 2013).

Après une courte maladie, Edmond décède le 7 juillet 1905, à l'âge de 67 ans, au 53, rue d'Auteuil (Fig. 9), dans une maison qu'il avait achetée quelques années auparavant.

Il est inhumé en grande pompe au cimetière Saint-Charles le 10 juillet après un service funèbre à la Basilique Notre-Dame-de-Québec. Mgr Olivier E. Mathieu (1853-1929), recteur de l'Université Laval, fait la levée du corps. Son décès a fait l'objet de notices nécrologiques détaillées dans tous les

journaux de Québec et dans plusieurs journaux de Montréal<sup>28, 29, 30, 31, 32</sup>.

À en juger par l'assistance à son service funèbre et à son enterrement, Edmond Giroux jouit de l'estime de toutes les couches de la société. Juges, députés, membres du conseil législatif, pharmaciens et grand public se pressent pour assister à ses obsèques. S'y joignent Thomas Chapais (1858-1946), historien et membre du Conseil législatif, le docteur Michael J. Ahern (1844-1914), ancien doyen de la Faculté de médecine, Henry George Caroll (1865-1939), juge de la cour supérieure et de nombreux confrères pharmaciens dont W.E. Brunet.



Fig. 10: Edmond Giroux Jr.

Edmond Giroux a été une figure marquante du monde de la pharmacie de la province de Québec. Qualifié à sa mort de doyen des pharmaciens, à la tête d'une famille engagée dans la pharmacie et les affaires, il fut un des citoyens les plus en vue et les plus distingués de la ville de Québec.

#### **Edmond Giroux junior** (1862-19?)

Edmond Jr, fils d'Edmond Giroux et de Marie-Louise Vallée, est né en 1862. À 18 ans, il prend des cours à l'Université Laval<sup>33</sup>. Il fréquente aussi le collège Dufresne de Saint-Thomas (Montmagny), une école

commerciale<sup>34</sup>. Après une période d'apprentissage chez Victor Giroux et Frère, il pratique la pharmacie avec son père et son oncle Victor à Québec de 1885 à 1888. La pharmacie Edmond Giroux père s'affichera alors sous le nom de « GIROUX EDMOND & FRÈRE, Edmond, snr, Victor & Edmond Jr, Giroux, chimistes et droguistes en gros et en détail, wholesale and retail, St-Pierre 37-39<sup>35</sup> ».

En 1888, Edmond Jr quitte la capitale pour aller travailler à Valleyfield. Il reprend le stock d'une pharmacie en faillite coin Sainte-Catherine et Saint-Charles Borromée à Montréal en 1891<sup>36</sup>. Après avoir vendu sa pharmacie montréalaise en janvier 1894<sup>37</sup>, il revient à Québec travailler avec son père et son oncle. Mais il n'y reste pas longtemps. Un incendie causant plusieurs milliers de dollars de dommages chez Giroux Edmond et Frère le 7 avril 1894<sup>38</sup> l'aurait forcé à retourner à Montréal pour y travailler en pharmacie<sup>39</sup>. Il achète ensuite une pharmacie (Pharmacie Nationale) dans l'édifice du Monument National sur la rue Saint-Laurent. Il y aurait pratiqué la pharmacie jusque vers 1904 où, selon la Revue médicale du Canada, il est atteint d'une maladie grave<sup>40</sup>.

Durant sa vie active, suivant l'exemple de son père, Edmond Jr est impliqué activement dans l'Association pharmaceutique de la province de Québec comme vice-président. Il est aussi membre du comité des examinateurs et membre du bureau de direction du Montreal College of Pharmacy et rédacteur du Pharmacien Canadien, une revue mensuelle de pharmacie pratique<sup>41</sup>.

#### **Victor Giroux (1840-1924)**

Victor (né Victor-Alphonse) naît à Montréal le 16 octobre 1840. Il est le frère



Fig. 11 : Victor-Alphonse Giroux.
Photo prise circa 1900.
Collection SQHP.

d'Edmond Giroux. Il épouse le 11 juin 1868, à Saint-Roch de Québec, Laetitia Vallée, sa belle-soeur, la fille de Prudent Vallée et Henriette Cazeau. Devenu pharmacien, il s'associe avec son frère Edmond sur la rue Saint-Pierre à partir de 1871. Pendant toute la durée de cette association, il est dans l'ombre de son frère Edmond. Pour une raison que l'on ignore, un différend l'aurait amené à quitter son frère Edmond en 1895. Ce petit accroc dans les relations fraternelles transparaît dans le testament d'Edmond qui écrit « à mon frère Victor en témoignage de



Fig. 12 : Boîte de graines de lin B.P. circa 1910. Collection SQHP.

mon amitié et dans le but d'effacer toutes les difficultés qui se sont élevées entre nous<sup>42</sup>».

Victor ouvre, en 1895, sur la rue Saint-Vallier, une boutique de « remèdes patentés » dans laquelle travaille Georges Amédée Giroux, son fils, comme commis pharmacien.

Edmond prend alors sa retraite et Victor poursuit seul la pratique de la pharmacie au



Fig.13 : Jean-Baptiste Giroux. Coll.G. Giroux.

16 de la rue Saint-Pierre à partir du 2 juillet 1908. Il a même des produits à son nom comme le témoigne cette boîte de graines de lin identifiée au nom de Victor Giroux (Fig. 12). Il travaille jusqu'en 1921. Il décède le 17 juillet 1924 à l'âge de 84 ans et est inhumé dans le lot de la famille au Cimetière Saint-Charles à côté de son frère Edmond.

#### Jean-Baptiste Giroux

Un autre fils de Victor, Jean-Baptiste, pratique la pharmacie comme clerc avec son père sur la rue Saint-Pierre à partir de 1896. Il a obtenu sa licence en pharmacie en 1907. À partir de 1912, il s'annonce comme pharmacien, chimiste et opticien. Il ajoute

### ANTI-STEAM

New chemically treated cloth for the prevention of eye glasses steaming or fogging up, also from frosting over during the cold weather when entering a warm room. Will also put on the lens a higher polish than can be put on with anything else.

#### DIRECTIONS

Blow breath upon both sides of lens, then polish with cloth. Then blow breath gently again on both sides of lens and put on without touching with fingers. Glasses may be polished during the day with any other soft cloth, but the one wiping with Anti-Steam will last 12 hours. Non-poisonous.

## J. B. GIROUX, Pharmacien-Opticien

EX-PHARMACIEN DES HOSPITAUX

392 Rue St. Joseph

Quebec, Que.

Patent pending.

Fig. 14 : Carte d'affaires de J.B. Giroux. Notez l'inscription « ex-pharmacien des hospitaux ». Collection Geneviève Giroux.

qu'il fait aussi l'examen des yeux en plus de remplir les ordonnances<sup>43</sup>. Dans l'Annuaire Marcotte de 1919-1920<sup>44</sup>, il se dit le seul dépositaire pour le fameux Vinol<sup>45</sup>. Il est aussi le « seul propriétaire pour le fameux Arsenofer Jean », un tonique à base de fer et d'arsenic. Selon une carte d'affaires<sup>46</sup> (Fig. 14), il semble qu'il ait travaillé dans un hôpital, mais on n'en sait pas plus.

#### Une dynastie ?

Peut-on parler d'une dynastie Giroux? Peut-on parler d'une famille qui a eu de l'influence dans son milieu et dont les chefs de file sont Olivier et Edmond? Nous croyons que oui. Les Giroux vont incarner le courant de développement de la pharmacie des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Olivier en étant un des premiers pharmaciens à offrir des cours et en recevant plusieurs stagiaires s'inscrit dans une tradition de formation pratique. Son exemple sera suivi par son fils qui s'intéressera au développement de la profession. De plus, sa soeur aînée, Mlle Henriette Giroux, qui se présente comme pharmacienne, du moins dans deux recensements (1881 et 1891), tiendra boutique (apothecary shop) au 596, Saint-Vallier de 1863 à 1893, reprise à son décès par sa sœur Marie-Anne jusqu'en 1894. On a peu de traces de cette Henriette née en 1814, ni de Marie-Anne.

Edmond, le plus connu, fut un homme d'affaires aguerri, engagé dans son milieu et mentor pour son fils Edmond Jr qui suit ses traces dans l'Association pharmaceutique de la province de Québec. Il influence même un



Fig. 15 : Jacques Giroux. Coll. G. Giroux.

fils de Victor, son neveu Jean-Baptiste, qui devient opticien en plus d'être pharmacien.

Enfin Victor, qui, s'il n'a pas le panache de son frère Edmond, encourage son fils Georges Amédée à s'intéresser au commerce de la pharmacie en 1907. Bien plus, Victor élève son petit-fils Jacques Giroux<sup>47</sup> (1903-1986) (Fig. 15), fils de Joseph Edmond Alphonse Giroux et Jeanne Auger, dont les parents n'ont pu s'occuper (Fig. 15). Il devient lui aussi pharmacien et fait son apprentissage chez son grand-oncle Jean-Baptiste. Il travaille aussi à la pharmacie Pelletier de la 3e avenue à Limoilou.

Jacques Giroux (Fig. 15) est aussi le grand-père de Geneviève Giroux, pharmacienne. Née le 14 mai 1965, Geneviève Giroux a d'abord obtenu un diplôme de pharmacie à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal puis, une maîtrise en pharmacie d'hôpital. En plus de travailler dans une pharmacie de Magog appartenant au groupe Familiprix, elle est actuellement directrice, accès marché et remboursement chez Pendopharm de Montréal, une division de Pharmascience.

La tradition continue.

#### Sources bibliographiques

<sup>1-</sup> Ils se marient le 5 octobre 1784 à l'Ancienne-Lorette.

<sup>2-</sup> Archives du Séminaire de Québec. Fichier des étudiants du Petit Séminaire.

<sup>3-</sup> COLLIN J. Bulletin canadien d'histoire de la médecine; 14: 1997; 241-262.

<sup>4-</sup> BAnQ, Greffe des notaires, Joseph Petitclerc 18/02/1839, M173/874.

<sup>5-</sup> Annonce parue dans Le Canadien, 2 décembre 1844, p. 1.

<sup>6 -</sup> Mackays Quebec Directory for 1848-49, p. 149.

<sup>7-</sup> BAnQ, Greffe des notaires, Joseph Petitclerc, 21/02/1848, M173/878.

<sup>8-</sup> BAnQ, Greffe des notaires, Jean-Baptiste Pruneau, 27/08/1848, M173/874.

<sup>9-</sup> ROUSSEAU, Jacques, « BRUNET, LOUIS-OVIDE », dans Dictionnaire biographique du Canada, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>10-</sup> GALARNEAU, Claude, « HOLMES, JOHN (rebaptisé Jean)(1799-1852) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>11-</sup> Annuaire de l'Université Laval pour l'année 1858, p. 19.

<sup>12-</sup> Fils de Jean Giroux et Sophie Deguise.

<sup>13-</sup> BAnQ, Fonds Edmond Giroux P862.

- 14- Fils de Joseph Giroux et de Pélagie Bédard.
- 15- BAnQ, Fonds Edmond Giroux P862-notes historiques prises au cours de l'Abbé Ferland le 1er février 1860.
- 16- Annuaire de l'Université Laval, 1861-1872.
- 17- Annuaire Marcotte à partir de l'année 1857-58.
- 18- BAnQ, registre des notaires, vente Bédard à Giroux Acte portant le numéro 7914, passé devant Joseph Petitclerc notaire le 4 juillet 1854.
- 19- Annuaire Marcotte pour les années 1863 à 1867... « house Charlesbourg in summer ».
- 20- TACHÉ J.C. Catalogue raisonné des produits canadiens exposés à Paris en 1855. Paris 1855, p. 79.
- 21- TACHÉ J.C. Collection de produits des eaux et forêts du Bas-Canada recueillie et ordonnée pour l'exposition universelle de Londres année 1862.Québec 1862, p 18-21.
- 22- Journal du Séminaire, vol II, page 127, 25 mai 1868.
- 23- Annuaire de l'Université Laval 1871-1872.
- 24- Union médicale du Canada, vol 4 no 6, juin 1875, p 287.
- 25- Montreal Illustrated 1894, p190.
- 26- Canadian Druggist, vol 9, no 6 juin 1897, p 127.
- 27- BANQ, Fonds Edmond Giroux P862.
- 28- La Presse, samedi le 8 juillet 1905 p 24.
- 29- Le Soleil, samedi le 8 juillet 1905, p.12.
- 30- Le Soleil, lundi le 10 juillet 1905 p.6.
- 31- La Patrie, lundi le 10 juillet 1905, p 9.
- 32- The Quebec Chronicle, tuesday july 11, 1905, p 5.
- 33- Annuaire de l'Université Laval pour 1880-1881.
- 34- Montreal pharmaceutical journal vol5, no 9, déc. 1894, p. 393.
- 35- Annuaire Marcotte 1886-1888.
- 36- Canadian Druggist vol 3, no 5, mai 1891 p. 18.
- 37- Canadian Druggist vol 6, no 1, janvier 1894, p. 8.
- 38- Canadian Druggist, vol 6, no 4, avril 1894, p 95.
- 39- Montreal pharmaceutical journal vol. 5, no 1, avril 1894, p.95.
- 40- La revue médicale du Canada, vol 8, no 1, juillet 1904.
- 41- L'Union médicale du Canada, no 1 janvier 1896, p 60.
- 42- BANQ, Fonds P862, testament d'Edmond Giroux.
- 43- Annuaire Marcotte année 1912-1913 p. 522.
- 44- Annuaire Marcotte année 1919-1920, p. 565.
- 45- Vinol est un produit fait de vin et de foie de morue. Ce fut un des premiers produits vendus par la compagnie Rexall.
- 46- Photo remise par Geneviève Giroux, arrière-arrière-petite-nièce de Victor Giroux.
- 47- Communication personnelle de Geneviève Giroux, pharmacienne et petite-fille de Jacques Giroux pharmacien à Québec.

## La pharmacie de l'infirmière de colonie du Québec (1932-1972)

#### Nicole Rousseau

Professeure émérite, Faculté des sciences infirmières, Université Laval

Pendant la Crise économique des années 1930, à défaut de pouvoir payer des médecins, le Gouvernement du Québec s'est résigné à embaucher des infirmières pour « faire les accouchements » et « fournir un service médical aussi complet que possible » aux populations installées dans les territoires nouvellement ouverts à la colonisation. Logée dans un dispensaire-résidence, l'infirmière de colonie, à l'instar du médecin de campagne, y tenait une petite pharmacie.

Peu de données existent sur cette réalité qu'on peut qualifier de prélude à la couverture par l'État des services médicaux que nous connaissons maintenant. Le contexte d'embauche des premières infirmières de colonie est d'abord brièvement expliqué et les quelques sources disponibles pour décrire leurs pharmacies sont présentées. Les modes d'approvisionnement en médicaments des infirmières sont ensuite expliqués avant de décrire comment le contenu de leurs pharmacies a évolué avec les années et avec l'adoption graduelle de lois modifiant leur pratique.

## I. L'infirmière de colonie : une solution économique implantée dans un contexte de crise

Ce n'est qu'à partir de l'adoption de la Loi de l'assistance publique en 1921 que le Gouvernement du Québec s'est véritablement engagé à assurer à ses citoyens démunis un minimum de services de santé. Cette loi prévoyait la formation d'un

Service de l'Assistance publique (SAP) et un système de financement tripartite des services de santé donnés aux indigents dans les institutions : un tiers des coûts pris en charge par l'institution accueillant l'indigent, un tiers par la municipalité de résidence de cet indigent et un tiers par le Secrétariat de la Province. Pour bénéficier des dispositions de la Loi de l'assistance publique, un établissement devait obtenir le statut d'institution d'assistance publique et seuls les



Fig.1 : Nicole Dionne de la Chevrotière dans son dispensaire de Saint-Janvier-de-Chazel. (Source : N. Rousseau et J. Daigle ).



Fig. 2 : Le dispensaire et la salle d'examen du dispensaire de Rochebeaucour. (Collection N. Rousseau).

« indigents » pouvaient y être admis gratuitement.

Lors de la Crise économique des années 1930, pour venir en aide aux chômeurs des villes et aux autres indigents, le gouvernement a ouvert de nouvelles terres à la colonisation intérieure et voté des budgets pour financer l'établissement des « colons » regroupés en petites populations de 750 à 1000 habitants, appelées « colonies ». Les colonies n'étant pas des municipalités organisées, elles n'avaient pas le pouvoir de taxation et, de ce fait, elles ne pouvaient pas contribuer au coût de prise en charge des indigents admis en institution, notamment dans les hôpitaux. Durant la crise, le fardeau financier découlant de l'application de la Loi de l'assistance publique est devenu extrêmement lourd tant pour le Gouvernement du Québec que pour les petites municipalités pauvres. Pour se conformer à la loi sans ruiner l'État, le gouvernement a embauché, dès 1932, des infirmières qui relevaient du Service provincial d'hygiène (SPH) puis il a créé, en 1936 un Service médical aux colons (SMC) dont les

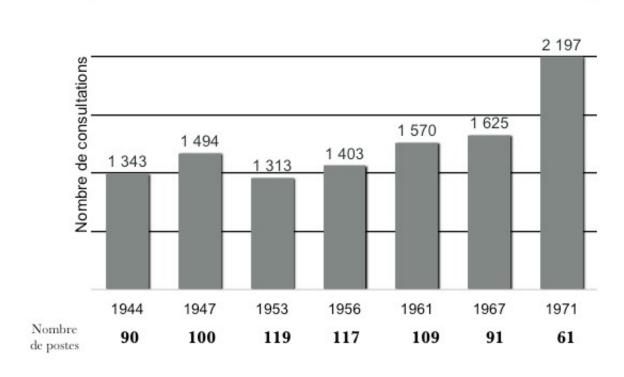


Fig. 3 : Évolution du nombre d'activités médicales par poste.

seuls bénéficiaires devaient en principe avoir le statut de colons. En partie parce qu'il ne pouvait pas financer l'établissement de médecins dans les colonies, en partie parce que les médecins refusaient de s'y installer, le gouvernement s'est résigné à continuer d'embaucher plutôt des infirmières pour « faire les accouchements » et « fournir un service médical aussi complet que possible » aux colons. Chaque infirmière se voyait ainsi confier la responsabilité d'une petite population et elle bénéficiait normalement d'un dispensaire-résidence qui lui servait à la fois de logement et de bureau. On a appelé ces infirmières « infirmières de colonie ».

En principe, les infirmières de colonie ne devaient être embauchées que pour les colonies, mais rapidement de nombreuses petites municipalités pauvres ont demandé de pouvoir bénéficier aussi de leurs services; c'est ainsi qu'un service mis sur pied pour apporter une solution raisonnable à des besoins considérés urgents et d'extrême

nécessité a dépassé de beaucoup les seuls territoires de colonisation et le contexte de crise économique. En effet, pas moins de 174 postes d'infirmières de colonie ont été créés dans presque toutes les régions du Québec, dont 65 ont été accordés aux municipalités organisées; des centaines d'infirmières les ont occupés entre 1932 et 1972. La Figure 4 présente le réseau québécois des infirmières de colonie.

Notons enfin qu'à l'embauche d'une infirmière de colonie, le ministère de la Santé lui faisait parvenir une trousse de base identique à celle qu'on aurait fournie à un médecin. Chaque dispensaire a eu une petite pharmacie jusqu'au début des années 1970, mais les rares dispensaires existants dans les années 1990 n'avaient plus de pharmacie.

## II. La pharmacie de l'infirmière : une réalité peu documentée

Peu de données existent pour documenter cette réalité que les infirmières

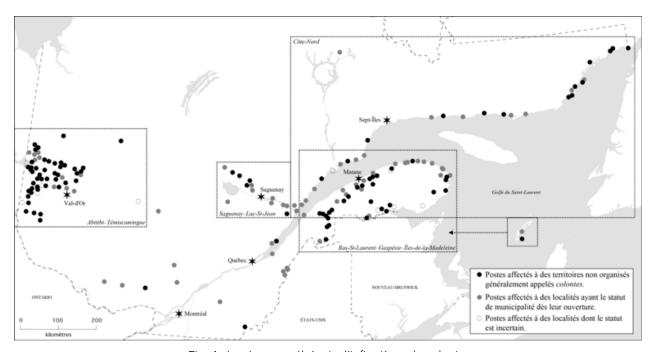


Fig. 4 : Le réseau québécois d'infirmières de colonie.

de colonie tenaient une petite pharmacie dans leur dispensaire-résidence, c'est-à-dire le nombre et la nature des médicaments dont elles disposaient, leurs coûts, les modes d'approvisionnement et l'usage qu'elles en faisaient. Ainsi, bien que le directeur du SMC ait commencé à produire dès 1944 un rapport annuel des activités des infirmières de colonie, ce n'est que dans les rapports de 1967 et de 1971 qu'on découvre que ces dernières distribuaient des médicaments et ces deux rapports ne mentionnent que le nombre de médicaments distribués, sans préciser leur nature.

L'apparition, en 1967 seulement, de données sur le nombre de médicaments distribués s'explique par le fait que les assistés sociaux ont commencé à bénéficier de la gratuité des produits pharmaceutiques en 1966 en vertu d'un amendement à la Loi de l'assistance médicale, adoptée en 1965. On peut voir par ces données que les autorités commençaient à restreindre le contenu des pharmacies de dispensaire.

Les 48 entretiens que nous avons eus avec des infirmières de colonie, dont quatre occupaient encore leur dispensaire en 1992, ont davantage permis de découvrir les modes d'approvisionnement que la nature des produits achetés. Il faut dire d'emblée que la situation a varié considérablement d'une période à l'autre de leur histoire.

Nos principales sources sont plutôt des réquisitions et des inventaires effectués périodiquement par le Gouvernement du Québec dans les dispensaires du Service médical aux colons. Sauf exception, ces informations ne portent que sur les instruments, car le ministère de la Santé a cessé d'approvisionner directement en médicaments les infirmières de colonie à

partir de 1937<sup>1</sup>. Les contrats d'embauche de même que quelques lettres échangées entre des infirmières et leurs supérieurs complètent cet ensemble et permettent surtout de mieux se représenter le contexte de cet aspect de leur pratique. Notre analyse de ces données a porté davantage sur l'évolution du contenu des pharmacies de dispensaire que sur les produits qu'on y trouvait et l'usage qu'on en faisait.

#### A. Modes d'approvisionnement en médicaments des infirmières de colonie

Le mode d'approvisionnement en médicaments que les infirmières de colonie ont connu jusqu'à la fin des années 1960 était semblable à celui des « médecins de campagne » qui avaient aussi leur pharmacie<sup>2</sup>.

À l'époque, des représentants de compagnies pharmaceutiques ou de grandes pharmacies telles que la Pharmacie Brunet ou la Pharmacie Livernois, sillonnaient le Québec pour approvisionner médecins et infirmières. Il s'agissait de vendeurs itinérants, non de pharmaciens comme le croyaient certaines infirmières, et leur objectif était évidemment de vendre. Une infirmière témoigne qu'il « fallait se débattre avec eux pour pas qu'ils nous vendent trop d'affaires, en particulier toutes sortes de sirops<sup>3</sup> ».

Nicole Dionne-De-la-Chevrotière raconte comment les représentants usaient de stratégie pour leur vendre plus qu'elles ne l'auraient souhaité : « [...] des fois, on avait l'impression d'avoir commandé pour 30\$, p'is on recevait pour 300\$ à 400\$ de médicaments ».

C'est qu'elles devaient ensuite les revendre. Bibiane Trottier-Dumont raconte

qu'elle achetait le sirop « à la cruche » d'un « commis-voyageur » et elle le transvidait dans des petites bouteilles. Ce système faisait aussi en sorte que les informations que les médecins et infirmières recevaient sur les nouveaux produits pharmaceutiques provenaient essentiellement de ces vendeurs qui ne manquaient pas de leur vanter les

auparavant exercé dans un hôpital psychiatrique : « [...] elle avait une pharmacie; c'était incroyable! Elle en avait partout dans la maison, dans le salon, dans les chambres, dans la chambre de bain; moi, avec mes quelques petits flacons, je faisais pitié! ». Si l'on en croit ce témoignage, l'infirmière en question était devenue une



Fig. 5 : Délima Mallet devant la pharmacie du dispensaire. (Collection Nicole Rousseau).

mérites des derniers médicaments disponibles sur le marché. À son arrivée à Bégin en 1966, Angéline Hudon-Langlois aurait apprécié recevoir quelques conseils du médecin responsable de son dispensaire pour choisir les médicaments de sa pharmacie, mais elle a plutôt dû se fier aux représentants des compagnies pharmaceutiques dont l'aide était forcément intéressée.

Il n'est donc pas étonnant que certains abus se soient produits comme le raconte une infirmière postée dans le Bas-Saint-Laurent au début des années 1960 à propos de sa consœur d'une colonie voisine qui avait



Fig. 6 : Dispensaire et infirmière de l'Ascension-de-la-Patapédia en 1943. (Photo : Eugène Gagné, BAnQ-Centre de Québec, Fonds ministère de la Culture et des Communications, Office du film de Québec, E6,S7,SS1,PI3069).

véritable commerçante de pilules, en particulier d'antidépresseurs, qu'elle revendait au prix fort plutôt qu'au prix coûtant ou même à perte comme le faisaient la plupart de ses collègues<sup>4</sup>.

Jeannette Coulombe-Morneau avait pour sa part adopté la conduite de n'acheter que ce que le médecin local l'autorisait par écrit à utiliser, ce qui incluait tout de même la pénicilline. Une autre raconte avoir décidé de cesser la pratique en dispensaire par crainte de se mettre à consommer des narcotiques après avoir entendu dire que des infirmières de colonie avaient développé une dépendance à ces produits qu'elles pouvaient avoir relativement facilement<sup>5</sup>.

Dès 1962, les autorités médicales commencent à exercer des pressions sur les infirmières pour qu'elles « réduisent progressivement et d'une façon diplomatique la pratique médicale aux seuls cas urgents, la pratique pharmaceutique aux seuls remèdes absolument nécessaires pour ces cas [...]<sup>6</sup>. Il devient de plus en plus difficile pour les infirmières de maintenir une pharmacie diversifiée.

En plus de la difficulté de se faire payer, les infirmières doivent faire face durant la querre de 1939-1945 aux exigences gouvernementales découlant du rationnement des produits. Ainsi, lorsque Georgiana Cavanagh s'installe à Saint-Louisde-Gonzague, elle demande à obtenir une licence afin d'ouvrir une pharmacie à Biron, ce qui suscite une demande de justification de la part de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. La Commission désire savoir s'il est vraiment nécessaire d'ouvrir une pharmacie à Biron puisqu'il y en aurait déjà une à 13 milles (20,9 km) de là; elle veut aussi que le gouvernement du Québec confirme qu'il fournit les médicaments à l'infirmière qui doit les lui payer ensuite. La réponse vient du sous-ministre de la Santé; il confirme d'abord qu'il est devenu nécessaire de fournir des soins et des médicaments à la population de Biron situé à 13 milles de tout secours, puis il ajoute : « Le ministère a discontinué de fournir le stock et nos infirmières doivent maintenant s'approvisionner à leurs frais comme elles l'entendent<sup>7</sup> ».

Il devient aussi plus difficile d'obtenir des narcotiques à partir de 1939. Le 31 mai 1939, le gérant des Laboratoires Desautels Ltée envoie au ministère de la Santé la commande de narcotiques de la nouvelle infirmière de Montreuil, Yvonne Morissette, afin qu'elle soit contresignée par une personne autorisée<sup>8</sup>. Le 13 février 1940, il informe le Dr Grégoire qu'il refuse de remplir les commandes de narcotiques provenant des infirmières de colonie, à moins qu'elles soient contresignées par un médecin<sup>9</sup>. Cette obligation de faire contresigner les commandes de narcotiques par un médecin en autorité nous a été confirmée par des infirmières que nous avons interviewées<sup>10</sup>. Ayant occupé le dispensaire de Saint-Fidèle-de-Restigouche en Gaspésie de 1943 à 1945, Lorraine Leblanc dit cependant que sa pharmacie était « très bien organisée par le médecin MacDonald et les voyageurs en pharmacie ».

## B. La pharmacie de l'infirmière de colonie

Dès 1933, les infirmières postées dans une colonie ont pu disposer d'une quantité impressionnante de médicaments d'une grande variété qui étaient fournis gratuitement par le Service provincial d'hygiène avec recommandation d'en faire un usage très économe.

Ainsi, une fois l'infirmière Blais installée, le directeur du SPH l'incite à l'économie : « [...] pour des raisons d'économie que nous s o m m e s o b l i g é s d e p r a t i q u e r rigoureusement, ce n'est que les choses dont vous avez strictement et absolument besoin que nous vous fournirons. [...] Je suppose que les ampoules de novocaïne sont pour les extractions dentaires. Je le regrette mais les colons seront dans la nécessité de s'en passer [...] ». Le mois suivant, il lui fait parvenir une certaine quantité de Bisma-Rex (le Pepto-Bismol® actuel) et de tablettes de Cascara<sup>11</sup>.

Par les réquisitions complétées en 1933, nous savons que 76 médicaments et produits chimiques ou naturels étaient fournis à ces

Tableau 1 : Médicaments fournis aux infirmières de colonie.

Catégories	Médicaments			
Analgésiques	Aspirine, salicylate de soude, salol.			
Anesthésiques	Chloroforme, chlorure d'éthyle, cocaïne (novocaine), huile de clou de girofle, morphine.			
Antiseptiques	Acide borique, bichlorure de mercure (sublimé corrosif), chlorazène, onguent d'iode, Ozonol potassium, peroxyde d'hydrogène savon DPR, savon germicide, savon Pine Tar, savon Vinolia, sirop iodotanique, solution d'argyrole.			
Sirop	Sirop de pin blanc, sirop Stokes.			
Produits gastro- intestinaux	Bicarbonate de soude, Bisa-Rex, Cascara sagrada, glycérine, huile de ricin, sirop de pepsine, huile d'olive, huile minérale, graines de lin, lait de magnésie, magnésie calcinée, vinlax, opium-camphre-tanin, élixir de parégorique, sirop de pepsine, soda mint et pepsine, sulfate de soude, suppositoire Melta 98, lait de magnésie, laudanum, sel d'Epsom.			
Friction ou pansements	Alcool à friction, huile camphrée, liniment de camphre, salicylate de méthyle, huile d'eucalyptus, cataplasme de kaolin, savon lanolin Johnson, emplâtre de belladone, soufre pour acné.			
Utilitaires	Acide acétique, alcool méthylique, eau distillée, huile de vaseline stérile, onguent de zinc, liqueur de Fehling, vaseline.			
Divers	Caféine, pilule de Blaud, calomel, huile de foie de morue, moutarde, onguent de soufre comme antiparasitaire, sirop hypophosphite, strychnine en tonique.			

Tableau 2 : Nombre de médicaments distribués par l'infirmière selon l'année et le poste.

	1967	1971
Nombre total de médicaments	94 907	77 238
Médicaments/poste	1042	1266
Nombre de postes	91	91

infirmières, allant de l'acide borique à l'adrénaline en passant par l'ergotine (un extrait de l'ergot de seigle) et l'huile de ricin. Le Tableau 1 présente cette liste de médicaments fournis aux infirmières de colonie. Le nombre de médicaments distribués par l'infirmière est présenté au Tableau 2.

# C. Coût des médicaments à l'infirmière et paiement par les colons

Les infirmières postées dans des municipalités organisées ne recevaient aucun médicament gratuitement, comme nous le révélait Anita Dionne, infirmière à l'Anse-Saint-Jean de 1932 à 1938; son témoignage est confirmé par l'absence de réquisitions provenant d'elle dans les archives. Elle devait faire venir elle-même ses médicaments de la pharmacie Brunet à Québec, les payer et espérer pouvoir les revendre. De plus, même dans les colonies, l'infirmière était tenue de faire payer les personnes qui n'avaient pas le statut de colon, une nuance que l'institutrice d'Auclair n'avait visiblement pas saisie lorsqu'elle s'est plainte au Dr Lessard du fait que l'infirmière lui ait fait payer ses médicaments : « Je suis malade, écrit-elle, puisqu'obligée de discontinuer ma classe et votre employée Mlle Blais me refuse les remèdes nécessaires<sup>12</sup> ».

Malgré les mises en garde de leur directeur contre l'usage abusif de médicaments, les infirmières ne parviennent pas à freiner une demande croissante des colons pour ces produits.

Notre examen des réquisitions complétées par huit des quatorze infirmières en poste en 1936 révèle que leur pharmacie était demeurée sensiblement la même depuis 1933, mais le nombre total de produits à leur disposition était passé de 76 à 101. Notons le maintien de la morphine, l'ajout de l'analgésique et antipyrétique 222® de Frosst et de l'anticonvulsif et sédatif Gardénal®. Marguerite Turgeon et Marie-Hélène Gagné-Roy confirment que la morphine faisait partie de la pharmacie de base des infirmières de cette période. M<sup>me</sup> Turgeon explique qu'on leur a plus tard demandé de fournir le nom des malades à qui elle en administrait de manière à exercer un certain contrôle et Mme Roy dit qu'elle n'en a donné qu'une seule fois à une personne gravement brûlée.

Le nombre de réquisitions adressées au ministère en 1936 varie passablement d'une infirmière à l'autre. Ce fait peut être en partie attribuable à la taille variable de la

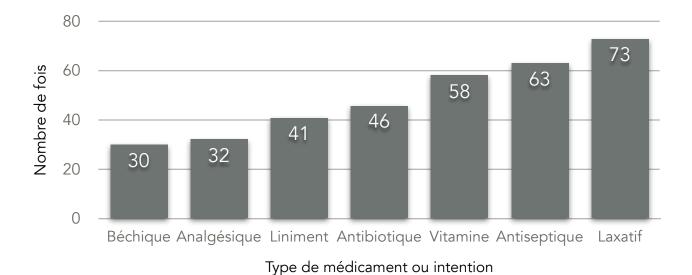


Fig. 7 : Les médicaments les plus utilisés en colonie.

population desservie, certains territoires étant plus peuplés que d'autres; ainsi, l'infirmière Marie-Louise Gagnon, qui a adressé un nombre relativement élevé de réquisitions, répondait à une population d'environ 1 800 habitants, alors que les colonies en comptaient normalement moins de 1 000 personnes<sup>13</sup>.

Dans une population donnée, une plus grande proportion de colons, donc de personnes éligibles aux médicaments gratuits, pouvait aussi faire augmenter le nombre de réquisitions. Il est aussi possible que certaines infirmières aient eu davantage tendance que d'autres à recourir aux médicaments, mais les nombreuses mises en garde contre les abus servies par le Dr Lessard montrent que cette propension était généralisée. Certaines bénéficiaient même de l'appui du clergé dans leurs revendications. Ainsi, au début de février 1936, le curé Désilets se plaint du fait que les commandes de médicaments placées par les infirmières font l'objet d'une révision systématique et de coupures, à quoi le Dr Lessard répond « qu'un trop grand nombre d'infirmières sont portées à prescrire une foule de médicaments dont le besoin ne se fait pas absolument sentir. C'est pour cette raison que nous simplifions<sup>14</sup> ».

Au cours de l'année 1936, le ministère modifie un peu sa politique en commençant à demander aux infirmières d'essayer d'obtenir « un montant quelconque des colons en état de payer quelque chose<sup>15</sup>». Les infirmières Lemieux, Proulx et Chabot envoient effectivement à leur supérieur cette année-là des mandats de poste, le produit de leur vente de médicaments<sup>16</sup>. Cependant, cette nouvelle politique suscite un tollé de plaintes de la part des colons qui n'acceptent pas de payer les médicaments que

l'infirmière doit acheter pour constituer sa pharmacie. En octobre 1936, un colon se plaint directement au Dr Albiny Paquette, ministre de la Santé, de ce que l'infirmière Murielle Lemieux lui ait demandé de payer les médicaments. Pour sa défense, l'infirmière affirme que la famille de ce colon a tendance à abuser et elle ajoute que ces gens n'ont jamais payé les médicaments qu'elle leur a fournis<sup>17</sup>

Le ministère durcit alors sa position et, en 1937, il cesse d'approvisionner directement les infirmières. Nous n'avons donc plus de réquisitions pour des produits de pharmacie après 1936, à l'exception de l'adrénaline (une seule réquisition en 1941 et en 1943), de l'huile de foie de morue et de certains sirops. Ces produits pharmaceutiques semblent avoir été distribués gratuitement. Selon une infirmière postée en Abitibi de 1936 à 1943, « l'huile de foie de morue était fournie par le gouvernement », mais Marguerite Pelletier-Martin dit que c'était la Croix-Rouge qui la donnait dans le cadre de la campagne antituberculose; Hénédine Gendron-Beaupré la recevait en capsules à l'automne pour distribution dans les écoles. Comme le révèle le contrat de Berthilde Vachon embauchée en novembre 1937, le ministère se limite alors à fournir aux infirmières « une copie type d'instruments et de médicaments » parmi lesquels elles doivent choisir ceux dont elles croient avoir besoin et les acheter ellesmêmes, « en faisant les arrangements voulus avec une bonne pharmacie, afin d'obtenir le plus bas prix possible ». À cette fin, le ministère leur consent une avance comme le précise le contrat : « Pour vous aider au début de votre installation, l'Honorable Ministre de la Santé a consenti à vous accorder une allocation spéciale de 150\$, mais avec l'entente que celle-ci sera

remboursée, à raison de 50\$ par mois, à compter du 1er janvier 1938<sup>18</sup> ».

Mais les infirmières n'arrivent pas à se faire rembourser leurs frais; plusieurs y perdent une bonne partie de leur salaire. Le 6 mars 1938, Marie-Louise Gagnon, infirmière à Beaucanton, écrit une longue lettre au sousministre de la Santé à la suite d'une plainte logée contre elle; elle y révèle de nombreux problèmes relatifs aux attentes irréalistes de certains colons, compte tenu des moyens à sa disposition et de ses propres obligations : « J'ai affaire à une population d'environ 1 800 personnes; je suis rendue à un crédit d'environ 700\$ pour avoir voulu accommoder ces gens depuis que nous ne recevons plus d'allocation pour nos transports et que les médicaments nous ont été retranchés<sup>19</sup> ».

Le problème s'aggrave en 1939 lorsque le salaire mensuel des infirmières baisse de 100\$ à 80\$! Le ministère fournit alors à chaque nouvelle infirmière une pharmacie de base d'une valeur de 100\$, mais pour laquelle elle devra rembourser 75\$ « [...] par versements mensuels échelonnés sur une période de 3 ou 4 mois ». Les colons qui se plaignent encore de devoir payer les médicaments se font rappeler à l'ordre. Par exemple, le 22 août 1939, un colon se plaint au Dr Martel que l'infirmière Murielle Lemieux refuse d'accoucher sa femme tant qu'il n'aura pas acquitté ses factures de médicaments, plainte qui se rend jusqu'au Dr Grégoire à Québec. Dans sa réponse au colon, le Dr Martel confirme que l'infirmière a le droit d'insister pour se faire payer et conclut : « [...] dans les colonies comme ailleurs le vieux proverbe 'aide-toi, le ciel t'aidera' est toujours de mise<sup>20</sup> ».

Le ministère fait aussi parvenir certains médicaments que les infirmières n'ont pas à payer. Ainsi, en mars 1940, Jeanne d'Arc Chabot, maintenant installée à d'Alembert, reçoit gratuitement du ministère de la Santé de la Quintonine (un fortifiant) et de l'Antiquinte (un antitussif). Il semble qu'elle en ait reçu au moins une autre fois la même année, comme le laisse entendre la lettre de remerciement qu'elle adresse au Dr Grégoire<sup>21</sup>. Ces deux médicaments semblent avoir été envoyés à plusieurs, sinon à toutes les infirmières de colonie en 1939 et à deux reprises en 1940; Gertrude Duchemin remercie le Dr Grégoire de ces envois les 18 mars et 25 novembre 1940<sup>22</sup>.

Le contexte nous porte à croire que la Quintonine et l'Anti-quinte étaient probablement des échantillons promotionnels envoyés par le fabricant au ministère de la Santé puis distribués aux infirmières pendant la guerre. Le sirop de codéine, le sirop de pin blanc et codéine, le sirop iodo-tannique et le sirop Stokes figurent aussi dans des réquisitions de 1944 et constituaient peut-être aussi des échantillons de compagnie. L'huile de foie de morue apparaît dans des réquisitions jusqu'en 1945 et même 1948, mais seulement pour l'infirmière de Cap-aux-Os; ce supplément alimentaire a été distribué gratuitement à une fréquence que nous ignorons. Ainsi, en novembre 1944, le Dr Grégoire fait parvenir à toutes les infirmières de colonie trois douzaines de 16 onces et 20 bouteilles de capsules d'huile de foie de morue avec une lettre leur disant : « Ce tonifiant vous est destiné gratuitement par les soins de notre ministère en vue d'en faire bénéficier les enfants pauvres et débiles de votre colonie dont l'alimentation est quelquefois insuffisante ». Il leur demande de distribuer ces produits gratuitement et avec discernement car « par suite de circonstances spéciales, la quantité que nous avons à distribuer cette année est beaucoup moins considérable que par les années passées<sup>23</sup>».

Le ministère accepte ensuite d'indemniser les infirmières « généreuses » dont une partie trop importante du salaire passe à fournir les médicaments aux colons. En mars 1942, Murielle Lemieux et Éva Morin reçoivent chacune une somme de 25\$ comme dédommagement pour les coûts des médicaments qu'elles ont donnés aux colons; ce montant vaut pour trois mois<sup>24</sup>. Le Dr Martel décide d'intervenir en 1942 devant le cas extrême de Gertrude Duchemin postée à La Corne dont les colons refusent de « [...] payer les médicaments qu'elle leur distribue d'une manière fort généreuse depuis plusieurs années, et qui avaient dans ses livres une valeur de 400\$ ». Le médecin ajoute : « Je crois que c'est déjà beaucoup pour une population de 551 âmes<sup>25</sup> ». Avec l'accord de son supérieur à Québec, il écrit une lettre destinée à être lue, par le curé à la messe du dimanche, dans toutes les colonies bénéficiant d'une infirmière. Cette lettre, qui constitue une mise au point à propos des droits et obligations des colons vis-à-vis l'infirmière de colonie, comporte cinq thèmes dont le premier concerne « le devoir » que les colons ont de payer les médicaments à l'infirmière puisqu'elle les achète<sup>26</sup>. Marie-Hélène Gagné-Roy, postée dans une colonie gaspésienne en 1940-1941, apparaît comme un cas unique dans ce système de restrictions graduelles. Elle raconte en effet qu'elle n'a jamais eu à remplir de réquisitions de médicaments puisque le médecin-hygiéniste régional de Rimouski, de qui elle relevait, lui envoyait médicaments et fournitures médicales incluant même les serviettes hygiéniques pour les nouvelles accouchées qu'elle recevait par grosses caisses. Elle

attribue cette situation exceptionnelle au fait que la colonie était nouvelle et précise que les infirmières qui lui ont succédé ont dû faire payer les médicaments. Alberte Labrie, qui dit ne pas avoir administré de médicaments non prescrits, à part des analgésiques pour des cas d'urgence. Elle s'est pourtant retrouvée, en 1967, après deux ans d'exercice avec une dette de médicaments d'environ 300\$ pour avoir accepté de faire crédit aux gens sur la foi de promesses de paiement rarement tenues.

## D. Évolution de la pharmacie de l'infirmière

Dans l'ensemble des pharmacies de dispensaire, on trouve toutes les classes de médicaments disponibles à l'époque; on peut donc affirmer que, de façon générale, le contenu des pharmacies des dispensaires de colonie était comparable à celui des pharmacies d'hôpitaux pour ce qui est de la variété des produits disponibles, sinon de la quantité, ou à celui des bureaux de médecins du temps.

Les dix classes de médicaments utilisés par le plus grand nombre d'infirmières sont, par ordre décroissant d'importance : les antiseptiques, les suppléments vitaminiques (l'huile de foie de morue), les laxatifs, les contre-irritants, les astringents, les cathartiques, les anti-infectieux, les antiquintes, les antiacides et les émollients. Remarquons qu'il s'agit là de classes de produits maintenant disponibles en vente libre dans les pharmacies. Par comparaison, les antibactériens, les anticoagulants, les cardiotoniques, les diurétiques, les sédatifs et autres classes de médicaments requérant une prescription médicale ne font pas partie des dix classes les plus utilisées.

Tableau 3 : Antibiotiques et vaccins utilisés selon les années.

	1938	1945	1948	1955
Antibiotiques	Sulfapyridine (Dagenan	Pénicilline	Streptomycine Chloramphénicol Tetracycline	
Vaccins	Diphtérie, typhoïde, tétanos et variole (<1938)	Coqueluche		Poliomyélite Rougeole Rubéole Oreillons

Notons également la présence de la classe vaccin ; on trouve en effet deux réquisitions pour le vaccin antivariolique (1935 et 1943) et une pour le vaccin antityphique (1944)<sup>27</sup>. La vaccination n'a pas fait partie des tâches régulières des infirmières de colonie avant le milieu des années 1950, mais elle pouvait occasionnellement faire partie de leur travail même dans les années 1930 et 1940 et elle a pris une place croissante avec le temps, comme le démontre le Tableau 3.

Si l'analyse des réquisitions présentées par les infirmières permet d'établir l'ensemble des médicaments utilisés dans leur pratique, elle ne fournit pas une description du contenu habituel d'une pharmacie typique de dispensaire. Pour obtenir un tel portrait, ce sont les inventaires effectués périodiquement par le gouvernement provincial qu'il faut examiner.

La première année pour laquelle nous avons un inventaire de la pharmacie et des instruments d'un dispensaire est 1937 et seul celui du dispensaire de Saint-Émile-d'Auclair a été conservé. Il énumère les 16 produits qui constituaient la pharmacie de Gabrielle Blais, l'infirmière de ce dispensaire<sup>28</sup>.

D'emblée, nous constatons une énorme différence entre cette modeste pharmacie et le nombre total de médicaments (101) qui figurent dans les réquisitions adressées en 1936. Cette importante différence peut s'expliquer en partie par le fait qu'il s'agit du dispensaire d'une infirmière apparemment peu consommatrice puisqu'elle n'avait présenté que 23 réquisitions en 1936, donc peu représentatif de l'ensemble.

Le deuxième inventaire dont nous disposons est celui réalisé en 1943 au dispensaire de Sainte-Thérèse-du-Colombier, un petit village de la Côte-Nord devenu municipalité organisée en 1946; il était alors occupé par Louise Matte. Cet inventaire nous paraît représentatif du contenu typique d'une pharmacie d'infirmière de colonie pour deux raisons :

- le nombre (n=87) et la nature des produits qui y figurent sont semblables à ce qu'on trouve dans les réquisitions de 1933 et de 1936;
- 2) la liste type des médicaments à l'usage des gardes-malades du Service médical aux colons, conservée au dispensaire de Gertrude Duchemin, comprend 75 produits.

Soulignons les différences suivantes entre l'inventaire de Sainte-Thérèse-du-Colombier et la liste conservée par Gertrude Duchemin : Louise Matte disposait de morphine, d'Acétophen Frosst® et de Gardénal® alors que Gertrude Duchemin n'en avait pas. Notons qu'en 1943, la pénicilline n'était pas encore disponible sur le marché<sup>29</sup>, mais lorsqu'elle l'est devenue après la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, les infirmières de colonie en ont acheté, tout comme elles se procuraient les autres nouveautés pharmaceutiques.

Il faut ensuite faire un saut à 1972 pour trouver des produits de pharmacie dans l'inventaire d'un dispensaire, en l'occurrence celui de La Tabatière ouvert en 1963; ce village de la Basse-Côte-Nord fut inclus dans la Municipalité de la Côte-Nord et du Golfe Saint-Laurent créée en 1963. On ne trouve que cinq produits dans cet inventaire : l'alcool prep., l'éther, le comprimé 263® de Frosst, la xylocaïne et l'épinéphrine. Enfin, le quatrième et dernier inventaire dont nous disposons est celui du dispensaire de Rémigny réalisé le 30 octobre 1973 qui ne contient que les dix produits suivants : l'APC 264® pour enfant de Frosst, l'éther commercial, le mercurochrome, le Noracel, le peroxyde, le Phisohex de Winthrop<sup>®</sup>, le savon brindine, la tige de nitrate d'argent, la Vaseline, le Zéphiran®.

L'écart considérable entre les inventaires des années 1970 et les plus anciens résulte de l'application de deux lois qui entraînent une modification importante du rôle de l'infirmière : la Loi de l'assurance-hospitalisation entrée en vigueur le 1er janvier 1961 (les médicaments prescrits et administrés à l'hôpital sont couverts par cette loi) et la Loi d'assistance médicale et chirurgicale qui couvre, jusqu'à concurrence de 75\$ par mois et par personne, les médicaments pour les assistés sociaux à compter du 1er avril 1966.

Plus tard, une modification de la Loi de l'assurance-maladie fera en sorte que les assistés sociaux seront munis d'une carte leur permettant d'obtenir gratuitement, à partir du 1er août 1972, tous les médicaments prescrits sans limites de coûts. L'obligation pour les infirmières de colonie de faire dorénavant une distinction entre les assistés sociaux qui possèdent une carte et les personnes, pauvres ou non, qui n'en ont pas ajoute une pression additionnelle. Jovite Langis-Côté explique que, de peur de provoquer de la chicane dans sa colonie, elle a alors préféré renoncer à sa pharmacie : « [...] j'ai tout mis ça dans une boîte, p'is j'ai été la reporter à l'hôpital », dit-elle. Bérangère Martel-Méthot confirme que « la pharmacie, c'était une grosse responsabilité». À une infirmière qui s'informait du travail en colonie en mars 1966, le Dr Ratté répond que le salaire et le travail y sont les mêmes qu'en unités sanitaires et que la distribution des médicaments est soumise à de sévères règles<sup>30</sup>. La réponse de ce médecin comporte une contradiction puisque les infirmières d'unités sanitaires ne distribuaient pas de médicaments alors que la population s'attendait à en trouver au dispensaire d'une infirmière de colonie.

Devant la difficulté d'application de la loi modifiée, le ministère doit encore une fois reculer; il accepte d'abord de fournir aux infirmières une liste de médicaments qu'elles avaient le droit de commander à la pharmacie de l'hôpital dont elles relevaient. Marcelle Laliberté-Saint-Aubin explique qu'au début, cette liste était « un petit peu plus large et qu'elle pouvait encore commander des antibiotiques, des médicaments pour le cœur, des antihistaminiques, des sirops et autres produits ». Cependant, le privilège de pouvoir commander des médicaments était

assorti de l'obligation de produire une réquisition pour le médicament voulu, d'aller le chercher à la pharmacie de l'hôpital, de le payer et de ne le revendre qu'au prix coûtant. Aux fins de contrôle, l'infirmière devait remettre à la fin de chaque mois une liste des noms des personnes à qui elle avait vendu des médicaments avec leur numéro d'assurance-maladie, le nom du médicament vendu de même que son prix. Puis, avec le temps, « [...] ils ont limité la liste; c'était fini. En tout cas, en dernier, on n'avait même plus de nitro [...] pour empêcher nos petits bébés de mourir. On n'avait rien, rien, rien! C'était désespérant », poursuit M<sup>me</sup> Saint-Aubin. Elle déplore enfin la manière avec laquelle les autorités ont procédé « [...] hypocrite un peu, un peu sale, parce qu'ils n'ont pas averti la population ».

Hénédine Gendron-Beaupré va plus loin en révélant ce qu'elle a perçu comme une connivence entre le gouvernement et la pharmacie choisie pour l'approvisionner : « [...] il a fallu qu'on retourne nos médicaments, p'is i' sont arrivés avec leurs médicaments. Si vous aviez vu ça! De l'héroïne, ... le fond de stock du magasin Brunet. Brunet était sous-ministre à la santé ... Jacques Brunet. Tous des vieux médicaments que je n'avais jamais vus de ma vie! ». Elle refuse d'utiliser ces produits qu'elle juge dangereux et dont certains étaient périmés; elle proteste : « [...] je n'en donnerai pas de l'héroïne. Donnez-moi du Sédol, de la morphine pour les mourants ». Une autre infirmière conclut : « Quand ils nous ont enlevé notre pharmacie, on commençait un peu à profiter du système, nous autres aussi, p'is ça faisait mal à d'autres, ça a l'air<sup>31</sup> ».

Avec la collaboration de certains pharmaciens, quelques infirmières, comme

Marcelle Laliberté-Saint-Aubin, continuent de garder des médicaments pour les urgences, mais elles doivent le faire en cachette : « j'avais un double fond à mon tiroir; je gardais un petit peu d'antibiotiques, des choses pour les urgences. J'ai continué un certain bout de temps quand j'étais bien sûre de mes patients ». En juin 1972, une lettre du Mouvement des femmes chrétiennes de Saint-Ludger-de-Milot au ministre Castonguay exprime l'inquiétude de la population face à la nouvelle loi qui oblige les assistés sociaux à acheter leurs médicaments dans les pharmacies. Cette petite municipalité organisée pauvre du Saguenay-Lac-Saint-Jean étant à 50 milles (80,5 km) de la pharmacie la plus proche, on demande au ministre d'autoriser l'infirmière du dispensaire à continuer la vente des médicaments<sup>32</sup>.

À ce sujet, le Dr Claveau écrit au ministre qu'effectivement, la méthode de distribution des médicaments par les infirmières va changer le 1er août 1972. On finit par accepter que les infirmières gardent à leur dispensaire les médicaments prescrits par des médecins pour des malades de leur territoire, mais elles ne peuvent obtenir que la quantité suffisante pour remplir une seule prescription et pas plus. En 1992, Monique Lachance racontait comment elle réussissait encore à garder des antibiotiques et quelques autres médicaments en achetant certains médicaments prescrits pour des malades de son territoire qui lui étaient livrés au dispensaire; elle ajoutait : « ça, c'est pas supposé, c'est pas officiel ça, mais je le fais, moi ». Évidemment, les personnes qui n'ont pas d'abord vu un médecin pour obtenir une prescription ne peuvent rien recevoir au dispensaire ce qui les déçoit beaucoup comme en témoigne Jovite Langis-Côté :

« [...] le monde disait : Pourquoi vous nous soignez plus? Vous nous soigniez avant! Je leur expliquais : ils passent des lois, p'is les lois, il faut s'y soumettre! ».

Pour continuer de s'approvisionner en médicaments qu'elles jugent essentiels, plusieurs infirmières obtiennent alors la collaboration d'un médecin ou d'un pharmacien qui les approvisionne indirectement. M<sup>me</sup> Saint-Aubin avoue: « I'y avait un pharmacien que je connaissais p'is qui continuait de m'en passer un petit peu en dessous. [...] Je gardais un petit peu d'antibiotiques ... pour les urgences<sup>33</sup> ». Cette stratégie ne fait pas long feu et le ministère passe à des méthodes plus musclées avec les infirmières récalcitrantes. L'une d'elles raconte qu'on lui a fait « toutes sortes de saloperies »; à la suite du décès de son mari, elle avait obtenu un congé de maladie et on aurait retenu ses chèques d'assurance-maladie pour faire pression sur elle. Elle finit par abandonner lorsque l'on confisque sa pharmacie : « [...] ils ont même défoncé mon dispensaire. Quand [c'est arrivé], c'est là que j'ai laissé ». Elle explique : « [...] parce que je n'avais pas le droit de n'avoir aucun médicament, p'is j'avais même les médicaments des assistés sociaux qui étaient prescrits; ils sont partis avec ça<sup>34</sup> ».

N'ayant pas connu toute la latitude dont les pionnières avaient joui, les infirmières embauchées à la fin des années 1960 ou au début des années 1970 semblent avoir trouvé normales les contraintes imposées et donnent plutôt une impression de collaboration avec les différentes instances du nouveau système, notamment avec les pharmaciens de leur hôpital de référence. Armandine Jean explique :« [...] c'est le pharmacien de l'hôpital de Sept-Îles qui était chargé de nous procurer les médicaments....

On faisait une commande de ce qu'on avait besoin, p'is i' nous envoyait ce qu'on avait besoin. S'il y avait des choses qu'il trouvait qu'on donnait trop ou qui étaient dangereuses, i' nous donnait des explications p'is il nous disait à quoi nous en tenir. On avait une bonne collaboration ».

Il est clair cependant que la population préférait l'ancien système. Invitées à comparer la qualité des services de santé d'aujourd'hui dans leur localité à celle du temps des infirmières de colonie, plusieurs personnes âgées ont déploré le fait de ne plus disposer de médicaments sur place :« Elle (l'infirmière) avait tout! On n'avait pas besoin d'aller à Rouyn. Quand ça feelait pas, on avait tout de suite quelque chose. Elle nous voyait, p'is on avait tout de suite quelque chose. [...] Puis, ce que j'ai trouvé difficile, c'est quand ça l'a disparu (la pharmacie du dispensaire); quand fallait aller à la pharmacie, [...] fallait voir le médecin pour avoir une prescription. [...] Faut voir un médecin, absolument. P'is, ça prend du temps!35 ».

De plus, les médicaments coûtaient moins cher dans les dispensaires que dans les pharmacies puisque les infirmières, en plus de faire crédit, les vendaient au prix coûtant ou avec un faible profit quand elles ne les donnaient pas tout simplement. Jeanne Lussier-Gosselin, par exemple, avait négocié une entente avec certains pharmaciens de Sherbrooke; ils acceptaient de lui vendre les médicaments au prix coûtant à la condition qu'elle aille les chercher et qu'elle les paie comptant, mais elle-même les donnait souvent à ses colons. La collaboration de certains médecins et pharmaciens avec des infirmières de colonie pour leur permettre de garder illégalement des médicaments reflète une confiance dans le jugement clinique des

infirmières et dans leur capacité d'utiliser adéquatement les médicaments. L'infirmière d'un dispensaire de la Côte-Nord, encore en poste en 1993, disposait d'un stock de médicaments usuels qu'elle devait vendre aux usagers. Elle déplorait la lourdeur du système qui l'obligeait non seulement à percevoir l'argent, mais aussi à produire une facture et à noter les examens physiques qu'elle faisait.

#### **Conclusion**

L'étude des petites pharmacies des dispensaires-résidences des infirmières de colonie montre que la couverture par l'État des services médicaux que nous connaissons maintenant a débuté bien avant la Révolution tranquille et la réforme du système de santé opérée à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Elle permet aussi de constater que le recours aux produits pharmaceutiques, d'abord introduits timidement par les médecins responsables des services de santé et d'assistance

publique pendant la crise économique, a rapidement dû être contrôlé en raison des coûts engendrés par une prise en charge des indigents par l'État. On constate vite que la gratuité des médicaments entraîne une consommation toujours croissante.

Le contenu de la pharmacie des infirmières de colonie a varié au fil du temps selon la disponibilité sur le marché de nouveaux produits. Il reflète aussi l'évolution du rôle de ces dernières entre les années 1930 et le début des années 1970. Alors que, jusqu'au milieu des années 1960, la pharmacie d'un dispensaire ressemblait à celle d'un médecin de campagne, après 1966, elle est devenue de plus en plus restreinte pour finalement ne contenir que les médicaments prescrits à certains malades du territoire couvert par l'infirmière. Des exceptions à cette règle ont ensuite été tolérées, mais seulement dans des localités vraiment éloignées de tout service et uniquement pour faire face à certaines urgences.

#### Sources bibliographiques

<sup>1-</sup>Voir les réquisitions de médicaments et d'instruments faites par les infirmières et les inventaires effectués par le Gouvernement du Québec en 1937, 1943, 1948, 1953, 1971, 1972 et 1973; ces documents sont conservés dans le Fonds ANQ E8 S.M.C.. Voir également Claire Martin, *L'infirmière de colonie en Abitibi-Témiscamingue. Récit historique*, présenté au ministère des Affaires culturelles du Québec, Direction de l'Abitibi-Témiscamingue, automne 1992, p. 226-230. Deux des trois listes conservées par Gertrude Duchemin, utilisées par Claire Martin, ne portent pas de date. Les données proviennent aussi d'un fonds d'archives non classé alors disponible aux ANQ, région de l'Abitibi-Témiscamingue (ANQ-AT).

<sup>2-</sup> Entrevue avec Lionel Rioux, à sa résidence de Québec, le 22 février 2006. Également sa biographie : Lionel Rioux, m.d.. La vie et les misères d'un médecin de campagne. Récit recueilli et écrit par Maurice Joncas, (Outremont : Les éditions Québécor), 195 p., 1995

<sup>3-</sup> Entrevue avec l'infirmière A-T (1958-62).

<sup>4-</sup> Entrevue avec l'infirmière A-T (1954-63) Bas-St-L (1963-68).

<sup>5 -</sup>Entrevue avec l'infirmière Sag-LSJ (1952-57).

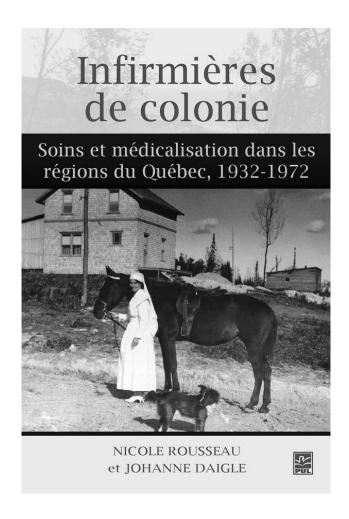
<sup>6-</sup> Fonds ANQ (S.M.C.), B8-D5, Dr Viateur Ratté, médecin-hygiéniste régional de l'u.s. de Rivière-du-Loup, aux infirmières de colonie de son territoire, non datée mais vraisemblablement peu après la lettre du 10 septembre 1962 qui leur décrivait leur nouveau rôle en conséquence de l'application de la Loi de l'assurance-hospitalisation. Le souligné est dans l'original.

<sup>7-</sup> Fonds ANQ (S.M.C.) B7 D5, St-Louis-de-Gonzague, Louis Paré, officier des licences, au ministère de la Santé, 7 mai 1943 et Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, à Louis Paré, officier des licences, 10 mai 1943.

<sup>8-</sup> Fonds ANQ (S.M.C.) B4 D7, gérant des Laboratoires Desautels au ministère de la Santé, 31 mai 1939.

- 9- Fonds ANQ (S.M.C.) B4 D5, gérant des Laboratoires Desautels au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, 13 février 1940.
- 10- Entrevues avec les infirmières Justine Guy-Goulet, Angéline Hudon-Langlois et Juliette Jourdain-Dumont.
- 11- Fonds ANQ (S.M.C.), B4-D1, Dr Alphonse Lessard, directeur du SPH, à Gabrielle Blais, infirmière d'Auclair, Québec, 22 février 1933. Blais à Lessard, 20 mars 1933 et réponse du Dr Lessard le 23 mars 1933.
- 12- Fonds ANQ (S.M.C.), B4-D1, Lucille Mailloux, institutrice à Auclair, à Dr Alphonse Lessard, directeur du SPH, 8 novembre 1934.
- 13- Dans la lettre de quatre pages qu'il joignait à son premier Rapport annuel, le 17 décembre 1945, le Dr Émile Martel écrivait que «la moyenne de population de chaque poste est d'environ 750 âmes ». Voir aussi Claire Martin, L'infirmière de colonie en Abitibi-Témiscamingue, op. cit., p. 195-199.
- 14- Fonds ANQ (S.M.C.), B4-D4, Lettre du curé Désilets, curé de Fréchette, au docteur Alphonse Lessard, directeur du SPH, non datée (le sceau du SPH en date du 11 février 1936 atteste cependant de la date de réception dans les bureaux du SPH) et Dr Lessard au curé Désilets, 11 février 1936.
- 15- Fonds ANQ-AT, Dr Alphonse Lessard, directeur du SAP, à Jeanne d'Arc Chabot, infirmière à Canton Villemontel, Québec, 13 janvier 1936.
- 16- Fonds ANQ-AT, Dr Alphonse Lessard, directeur du SAP et du SPH, à Jeanne Chabot, 26 août 1936; ANQ (S.M.C.) B4 D5, Dr Émile Nadeau, directeur intérimaire du SPH, à Dr Émile Martel, médecin-hygiéniste régional à Amos, 10 décembre 1936. Les montants des mandats sont entre \$34.00 et \$77.00.
- 17- Fonds ANQ (S.M.C.) B4 D5, Murielle Lemieux, infirmière à Rollet, à Dr Émile Nadeau, directeur intérimaire du SPH, 8 novembre 1936.
- 18- Fonds ANQ-AT, Dr Émile Nadeau, directeur intérimaire du ministère de la Santé, à Berthilde Vachon, infirmière, 30 novembre 1937.
- 19- Fonds ANQ-AT, Marie-Louise Gagnon, infirmière à Beaucanton, lettre manuscrite au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, 6 mars 1938.
- 20- Fonds ANQ (S.M.C.) B4 D5, Dr Émile Martel, médecin-hygiéniste régional, au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, et à un colon de Rollet, le 1er septembre 1939.
- 21- Fonds ANQ (S.M.C.) B2 D4, Jeanne d'Arc Chabot, infirmière à d'Alembert, au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, 16 juillet 1940.
- 22- Fonds ANQ (S.M.C.), B2 D9, Gertrude Duchemin, infirmière de La Corne et Vassan, au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, 18 mars et 25 novembre 1940.
- 23- Fonds ANQ (S.M.C.) B2 D1, Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, lettre jointe à un envoi d'huile de foie de morue, novembre 1944.
- 24- Fonds ANQ (S.M.C.) B4 D5, Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, à Murielle Lemieux, infirmière à Rollet, et à Éva Morin, infirmière à Rochebaucourt, 10 mars 1942.
- 25- Fonds ANQ (S.M.C.) B2 D9, Dr Émile Martel, médecin-hygiéniste régional à Amos, au Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, 16 mars 1942.
- 26- Fonds ANQ (S.M.C.) B2 D9, Dr Émile Martel, médecin-hygiéniste régional à Amos, au curé Champagne de La Corne, 12 mars 1942
- 27- Réquisition pour vaccin antivariolique de Murielle Lemieux en 1935 et de Jeanne Trottier en 1943 et réquisition pour vaccin antityphique de Jeanne Trottier en 1944.
- 28- Ces 16 produits sont : chlorate de K (antiseptique topique), lactate de Ca (traitement des débalancements hydro-électriques), caféine ½ gr. (stimulant du système nerveux central), bichlorure de mercure (antiseptique topique, désinfectant), solution Fehling no. 1 et 2 (produit non répertorié dans nos références), onguent de soufre (antiseptique, antiparasites), Ozonol (onguent topique et traitement des hémorroïdes), huile d'olive (laxatif, émolient), huile camphrée (contre-irritant), huile de vaseline et vaseline stérile, peroxyde d'hydrogène (désinfectant), capsules de Néo-silvol, onguent d'iode (anti-infectieux), eau distillée, magnésie calcinée (anti-acide).
- 29- L'infirmière Lorraine Leblanc atteste que la Pénicilline n'était pas disponible lorsqu'elle était en colonie entre 1943 et 1945.
- 30- Fonds ANQ (S.M.C.), B8-D3, Dr Viateur Ratté, médecin-hygiéniste régional de Rivière-du-Loup, à Lorraine Morissette, 15 mars 1966.

- 31- Entrevue avec l'infirmière Nicole Dionne-De-la-Chevrotière.
- 32- Fonds ANQ (S.M.C.), B9-D8, Lettre de Mme Henri Ouellet, secrétaire du Mouvement des femmes chrétiennes, à Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales, Saint-Ludger, 15 juin 1972.
- 33- Parmi les autres infirmières qui ont ainsi obtenu la collaboration d'un médecin ou d'un pharmacien, notons Irène Bergeron-Dupont et l'infirmière A-T (1950-52+1962-78).
- 34- Entrevue avec l'infirmière A-T (1950-52+1962-78).
- 35- Entrevue avec la narratrice TR-1932, réalisée à Cléricy, le 12 juin 1995.



## Hommage à deux pionniers en pharmacie de l'Université Laval

#### Gilles Barbeau et Gaston Labrecque

Professeurs émérites de la Faculté de pharmacie, Université Laval

Deux pharmaciens engagés dans le développement de l'enseignement en pharmacie à l'Université Laval sont décédés récemment. PHARMACOPOLIS veut souligner la carrière universitaire des Professeurs Pierre Claveau et Pierre-Georges Roy et rendre leur hommage pour le travail fait auprès d'une quarantaine de promotions de pharmaciens de Québec.

#### M. Pierre Claveau



Pierre Claveau est le fils de Jean-Arthur Claveau et d'Yvonne Rouleau. Il est né à Chicoutimi, le 25 août 1923. Il entreprend des études en pharmacie en 1944, obtient son baccalauréat ès sciences (pharmacie) et son permis de pratique en 1948. Il reçoit alors la médaille d'or du Collège des pharmaciens. M. Claveau travaille d'abord comme pharmacien chez W.E. Brunet et son expérience et son habileté à faire des préparations pharmaceutiques orientent le reste de sa carrière.

En 1949, il est engagé comme chargé d'enseignement à l'École de pharmacie de l'Université Laval, puis en 1951, il devient professeur adjoint. À partir de 1950, il développe deux cours d'analyse pharmaceutique tout en organisant des travaux pratiques de qualité

dont il s'occupe pendant plusieurs années. Il suit aussi des cours de chimie à la Faculté des sciences de l'Université Laval pour les terminer en 1953. En 1955, il occupe pendant quelques mois le poste d'assistant du chef de laboratoire d'hygiène et de santé publique de la ville de Québec.

Ayant d'abord suivi des cours de troisième cycle sous la supervision de deux professeurs de la Faculté des sciences, il termine son doctorat sous la direction du Professeur Masquelier de la Faculté de pharmacie de l'université de Bordeaux en 1964. Sa thèse sur le leucocyanidol de la pruche a fait école et elle a permis une meilleure connaissance des antioxydants. Il est nommé ensuite professeur titulaire en 1965. Il prend sa retraite le 25 août 1988. L'Université Laval reconnaît sa contribution au développement de l'enseignement en pharmacie en lui décernant le titre de professeur émérite en 1991.

Pendant sa fructueuse carrière, le Professeur Claveau est secrétaire de l'École de pharmacie (1956-1967) puis directeur de l'École (1967-1973). Il est aussi président de l'Association des Facultés de pharmacie du Canada en 1972 et en devient un membre honoraire en 1986. Il est membre aussi de plusieurs associations professionnelles. Chargé de l'élaboration des plans et

devis pour les nouveaux locaux de l'École de pharmacie, il a aussi étroitement contribué à l'installation de l'École de pharmacie au Pavillon Alexandre Vachon en 1962.

C'est sous la direction de Pierre Claveau que l'École de pharmacie commence un véritable développement en recherche. Le Professeur Claveau a fait engager des nouveaux professeurs, plusieurs parmi eux étant ses anciens étudiants, qui ont contribué à l'essor de l'enseignement et de la recherche et qui ont fait de l'École de pharmacie la Faculté qu'elle est aujourd'hui.

On retient du Professeur Claveau, outre son grand sens de l'humour, son excellente connaissance de la langue française et ses fameux acrostiches qu'il rédige pour des collègues ou des employés à l'occasion d'anniversaires, de nominations ou de départs à la retraite.

Pierre Claveau, pharmacien, docteur en pharmacie et Professeur émérite de la Faculté de pharmacie de l'Université Laval est décédé à l'Hôpital Général de Québec, le mercredi 10 juillet 2013, à l'âge de 89 ans. Il était l'époux bien-aimé de Louise Gignac, décédée le 10 octobre 2003.

#### M. Pierre-Georges Roy



Pierre-Georges Roy est né à Lévis le 22 janvier 1926 du mariage de Lucien Roy et d'Alice Carrier. À la suite de ses études classiques au Collège de Lévis et l'obtention d'un baccalauréat ès arts, il s'inscrit à l'École de pharmacie de l'Université Laval qui lui accorde un baccalauréat ès sciences (pharmacie) en 1952. Pendant ses études universitaires, M. Roy a obtenu plusieurs prix : la Médaille Fauteux, le prix de l'Association des bacheliers en pharmacie en 1952, les prix du Collège des pharmaciens, Ulysse Demers et celui de la Fondation Canadienne pour l'avancement de la pharmacie en 1951. M. Roy termine ensuite sa formation professionnelle obtenant d'abord une maîtrise à l'Université Loyola de Chicago et un doctorat en pharmacologie à l'Université Purdue de West

Virginia. En août 1955, M. Roy et M<sup>me</sup> Pauline Bégin se marient dans la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy de Lauzon et trois enfants naissent de leur union : Suzanne, André et Marie-Hélène.

À la fin de ses études doctorales, M. Roy revient au pays et il commence une carrière universitaire à l'Université de Montréal. En 1962, on le retrouve à l'Université Laval où il donne quelques cours avant de devenir officiellement membre du corps professoral de l'École de pharmacie pendant l'année 1962-1963 à titre de professeur assistant, ce qui est l'équivalent au poste de professeur adjoint actuel. Il progresse rapidement dans la hiérarchie universitaire en devenant agrégé en 1964 et titulaire en 1968. Pendant sa carrière, le Professeur Roy a participé à l'enseignement de notions de statistiques, de pharmacodynamie dans les cours du Dr Gustave Bourbeau, mais c'est surtout comme professeur de biopharmacie que ses anciens élèves se souviennent de lui. Il y enseignait la pharmacologie et la pharmacodynamie des agents chimiothérapeutiques (les antiseptiques, les sulfamidés, les antibiotiques, les vitamines,

les produits immunologiques) et surtout l'hormonothérapie qu'il enseigna jusqu'à sa retraite en 1991.

Pendant sa carrière à l'Université Laval, le Professeur Roy n'a vraiment pas été très actif en recherche. Ceci s'explique par son important travail dans l'administration de l'École et l'absence de locaux de recherche adéquats. Les collègues professeurs à l'École de pharmacie du temps de M. Roy, nous ont raconté qu'il a dû retourner une subvention de recherche du Conseil médical de la recherche du Canada à cause de locaux inadéquats pour la recherche qui étaient à la disposition de l'École de pharmacie.

C'est la gestion des études et le développement de l'École qui ont été les principales responsabilités académiques du Professeur Roy, car le nombre de professeurs de carrière de pharmacie était très restreint lors de son arrivée à l'Université Laval. En 1963, on le retrouve membre du Bureau de direction et il préside le comité du programme de baccalauréat et celui d'admission des étudiants en pharmacie. Entre 1967 et 1975, il est le Secrétaire de l'École de pharmacie et de l'Assemblée des professeurs. Il collabore aussi avec son collègue Pierre Claveau pour défendre l'existence d'un programme d'enseignement en pharmacie à l'Université Laval. Il a été membre du comité universitaire concernant le rattachement de l'École de pharmacie à la Faculté de médecine et ce fut un pilier du développement d'un enseignement en sciences de la santé qui a été offert aux étudiants de l'Université Laval à partir de 1972. Enfin, le Professeur Roy représente souvent l'École de pharmacie dans les congrès nationaux de l'Association des Facultés de pharmacie du Canada et de l'Association pharmaceutique canadienne. Il a également participé à plusieurs congrès internationaux en pharmacologie.

M. Roy était une personne discrète, aimable et très accueillante pour les étudiants. Il aimait la musique et plus particulièrement l'opéra. Il avait de bons contacts un peu partout tant à l'Université Laval qu'à l'extérieur de l'institution.

Le Professeur Pierre-Georges Roy, retraité de l'Université Laval en 1991, est décédé à Québec le 23 janvier 2014, à l'âge de 88 ans. Il laisse dans le deuil ses trois enfants et ses trois petits-enfants, Charlotte, Samuel et Noémie, ses soeurs, Lucienne Roy-Noreau et Gisèle Roy-Huard, et deux belles-soeurs, Collette Roy et Georgette Bégin.

Les membres de la Société québécoise de l'histoire de la pharmacie saluent ces deux pionniers de la pharmacie à l'Université Laval et les remercient pour leurs efforts dans le développement de la profession.

#### Gaston Labrecque



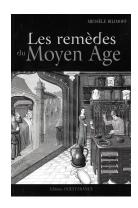
#### La pharmacie de l'hôpital Saint-Jean à Bruges

Lors d'un voyage à Bruges, une visite intéressante est celle de l'ancienne pharmacie de l'hôpital Saint-Jean. Après avoir franchi la voûte d'entrée, vous serez enchanté par la beauté de l'architecture du XIIIe siècle et par l'atmosphère calme et recueillie du petit cloître. Vous y découvrez l'ancienne pharmacie du XVIIe siècle composée de deux pièces : une salle de préparatoire avec son long comptoir et, le long du mur, une collection de récipients anciens allant de la bouteille de faïence au flacon de verre ou encore à la cruche en grès brun avec des inscriptions pharmaceutiques aux curieux tonneaux vernissés utilisés pour conserver résines et gommes-résines. Les murs de la seconde pièce sont couverts de portraits des fondateurs de l'hôpital et vous y verrez un superbe bahut de chêne à quatre portes sculptées avec ses petites statuettes et ses colonnes torses.

Le petit jardin botanique qui est adjacent à la pharmacie présente quelques plantes médicinales, comme celles retrouvées dans les jardins des simples des anciennes abbayes européennes. Les amateurs d'art pourront continuer leur visite de l'église et contempler six chefs-d'œuvre du peintre d'origine allemande Hans Memling.

#### Michèle Bilimoff



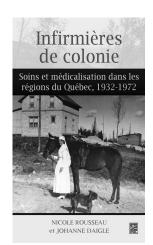


Ce livre de Michèle Bilimoff, publié aux Éditions Ouest-France, résume la longue évolution de la médecine et des remèdes. L'auteure présente quelques principes de base de la médecine médiévale et s'attarde à décrire quelques remèdes simples comme le plantain ou la réglisse, et des remèdes plus complexes obtenus en unissant des plantes. Elle parle de l'utilisation du vin, de l'alcool, du miel, du vinaigre, de l'huile et d'autres plus insolites comme les cendres, les extraits d'animaux, l'urine et les excréments, les sangsues, les serpents, les vers de terre, etc... Les remèdes du Moyen Âge proviennent du développement de la connaissance de la nature, des croyances religieuses et de la magie.

Le lecteur réalise aussi « la chance que nous avons d'être secourus et conseillés par une médecine éclairée » et j'ajouterais par des pharmaciens cliniciens compétents. Les gens du Moyen Âge avaient probablement la même opinion de leur médecins et de leurs apothicaires.

#### Nicole Rousseau, Johanne Daigle

Infirmières de colonie. Soins et médicalisation dans les régions du Québec, 1932-1972. Québec : Presses de l'Université Laval, Octobre 2013, 496 p., 44,95 \$



« Pendant les années 1930, le gouvernement du Québec établissait sur des terres ouvertes à la colonisation des familles frappées par la crise économique. Afin d'assurer un minimum de services de santé à ces colons, il décidait de construire des dispensaires et d'y poster des infirmières dites « de colonie » pour « faire les accouchements » et « fournir un service médical aussi complet que possible ». À l'instar de Blanche Pronovost, des centaines d'infirmières ont ainsi occupé, au fil du temps, les 174 postes créés dans la plupart des régions du Québec. Ce livre décrit la pratique de ces infirmières, allant des accouchements aux petites chirurgies en passant par la vaccination, de même que leur présence continue et leur capacité d'écoute. Il explique aussi comment, dans les années 1960-1970, on a aboli leurs postes. En analysant l'ensemble des interventions posées par ces infirmières, il soulève enfin une question d'actualité : qu'est-ce que soigner?



#### Jacques Mathieu, André Daviault

Le premier livre de plantes du Canada. Les enfants des bois du Canada au jardin du roi à Paris en 1635. Québec : Presses de l'Université Laval, 2010, 344 p. Illustré, 35,00 \$

« À l'image de la découverte de l'Amérique, bien qu'à une échelle infiniment plus modeste, cette recherche sur le premier livre de plantes du Canada nous plonge dans une aventure extraordinaire. Cette exploration dans le passé nous conduit vers des rivages peu fréquentés, du moins au Canada, et révèle des espaces de science et de sensibilité envers la nature en pleine effervescence et en profonde mutation en ce début du XVIIe siècle. Ce travail de reconnaissance approfondie des contrées nouvelles d'Amérique ramène à l'échelle humaine l'apport du Nouveau Monde à l'Ancien Monde et montre l'importance du labeur quotidien de gens demeurés dans un anonymat quasi absolu. Pourtant, animées par la passion de savoir et d'agir, ces personnes ont présidé, dans une démarche imparfaitement consciente, à l'émergence d'une discipline nouvelle, la botanique. Par leurs réseaux de relations, amicales ou concurrentes, familiales ou professionnelles, elles ont contribué à l'instauration de nouveaux rapports à la nature ».

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA SQHP



## Société québécoise d'histoire de la pharmacie

Nom	 	
Adresse (rue, no app,)		
Ville	 	
Code postal	 	
Adresse électronique	 	
No. de téléphone	 	
Membre actif : 25 \$	Membre donateur : 100 \$ et plus	
Membre étudiant :5 \$	'	
Faites votre chèque à l pharmacie. Faites-le p	e: Société québécoise d'hist l'adresse suivante :	oire de la

Société québécoise d'histoire de la pharmacie Faculté de pharmacie,Pavillon Ferdinand-Vandry 1050, avenue de la Médecine Université Laval Québec (Québec) G1V 0A6

### APPELÀ CONTRIBUTION ET INFORMATIONS AUX AUTEURS

**PHARMACOPOLIS,** la revue de la Société Québécoise d'histoire de la pharmacie (SQHP), publie des articles reliés à l'histoire de la pharmacie du Québec présentant :

- des faits, des évènements ou des expériences qui ont contribué au développement de la profession,
- des personnes, des groupes et des communautés qui ont marqué l'évolution de la pharmacie,
- des revues de livres et/ou de conférences reliées à la pharmacie,
- une chronique intitulée : « J'ai vu, J'ai lu » présentant des comptes rendus de livres, de conférences ou de visites de lieux historiques, des médias numériques reliés à l'histoire de la pharmacie.

Le comité de rédaction invite les personnes intéressées à l'histoire de pharmacie de soumettre leurs manuscrits par courriel (sqhp@pha.ulaval.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Société québécoise d'histoire de la pharmacie Faculté de pharmacie Université Laval Québec, QC G1V 0A6

Téléphone : (418) 656-2131,# 5770 - Télécopieur : (418) 656-2305

#### Recommandations aux auteurs

- Les textes doivent être rédigés dans une langue correcte, simple et claire en utilisant les programmes informatiques comme *Libre Office* (.odt) ou *Word* (.doc),
  - Les illustrations (format JPG ou TIFF) et leurs légendes doivent accompagner ou être suggérées pour le texte. Une indication de la source des illustrations est demandée, lorsqu'il y a lieu. Une bibliographie appropriée est recommandée.
  - Il est recommandé de citer les sources bibliographiques ainsi :
    - **Article provenant d'une revue** : LARUE, M. Histoire du remède secret. Rev. Québ. Hist. Pharm., n° 153, 23-45, 2014.
    - **Livre** : BILIMOFF, M. La longue évolution de la médecine et des remèdes. Dans : Les remèdes du Moyen Âge, Chap.1, p. 9, Rennes : Éditions Ouest-France, 2011.
    - **Autres sources**: La Presse, samedi 8 juillet 1905 ou Entrevue avec M. Joseph Rioux, 26 février 2006.

Un comité éditorial est chargé de relire les manuscrits reçus, de suggérer des corrections concernant la langue, la ponctuation, la conception graphique et le protocole bibliographique, lorsque nécessaire. Les manuscrits corrigés seront soumis aux auteurs pour obtenir leur approbation finale avant la publication.



## Faculté de pharmacie

# Partenaire de la Société québécoise d'histoire de la pharmacie



**MERCI**